Quatre-vingt-huitième année. — N° 30. Le Numéro : 15 francs. Dimanche 5 Février 1956.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-01

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Liste des candidats admis à subir les épreuves écrites de l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix (p. 1482).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêté du 3 février 1956 portant nomination des membres du cabinet du ministre (p. 1483).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Arrêtés du 3 février 1956 portant nomination des membres du cabinet, du chef de l'état-major particulier du ministre et délégations de signature (p. 1483).

Arrêté du 2 février 1956 portant nominations au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) (p. 1483).

Arrêté du 3 février 1956 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) (p. 1483).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Arrêtés portant reclassements (enquêtes économiques) (p. 1484).

Tableau d'avancement, de l'année 1953, pour le grade de directeur départemental adjoint des enquêtes économiques et *arrêté* portant promotions (p. 1491).

Tableau d'avancement, de l'année 1953, pour les grades de commissaire de classe exceptionnelle, 1re et 2e classe, et *arrêté* portant promotions (p. 1491).

Liste d'aptitude au reclassement dans les nouveaux cadres du service des enquêtes économiques des commissaires de 2e et 3e classe des enquêtes économiques (p. 1493).

Travaux publics, transports et tourisme.

Arrêté du 21 janvier 1956 fixant des annuités de renouvellement du matériel et des installations de la Régie autonome des transports parisiens pour les exercices 1953, 1954 et 1955 (p. 1495).

Reconstruction et logement.

Arrêté du 20 janvier 1956 approuvant les statuts d'une société coopérative d'habitations à loyer modéré (p. 1495).

Arrêté portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, à l'industrie et au commerce (rectificatif) (p. 1495).

Arrêté relatif aux élections au conseil supérieur des habitations à loyer modéré (rectificatif) (p. 1495).

Arrêté portant titularisation (services extérieurs) (rectificatif) (p. 1495).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêtés du 1er février 1956 portant nomination des membres du cabinet du ministre et délégation de signature (p. 1495).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 56-164 du 4 février 1956 fixant la date d'une élection partielle à l'assemblée territoriale du Soudan (p. 1496).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Santé publique et population.

Arrêté du 22 janvier 1956 portant règlement intérieur du conseil supérieur d'hygiène publique de France (p. 1496).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 4 février 1956 portant délégations de signature (p. 1497).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocations de commissions et de bureaux. — Démissions de membres de commissions (rectificatif) (p. 1498).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 1499).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Modifications a la liste des membres des groupes. — Convocations de commissions (p. 1500).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux importateurs de poires de table originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, des Pays-Bas et de l'Italie (p. 1501).

Avis aux importateurs de voitures automobiles originaires et en provenance d'Italie (p. 1501).

Avis aux importateurs d'articles d'ameublement originaires et en provenance d'Italie (p. 1501).

Avis aux importateurs d'engrais originaires et en provenance des Pays-Bas (p. 1501).

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Avis de vacance d'un poste de chargé de conférences à l'école centrale des arts et manufactures (p. 1501).

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de médecins chefs de service des hôpitaux psychiatriques de la Seine (p. 1501).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Liste de classement des candidats aux emplois réservés de la métropole, établie en application du décret n° 55-690 du 20 mai 1955 (1re à 5e catégorie et emplois comportant une aptitude technique spéciale) (année 1954 et reliquat des listes des années antérieures) (pagination spéciale R. R., pp. 97 à 120) (*suite et fin*).

Annonces (p. 1502).

DECRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Liste des candidats admis à subir les épreuves écrites de l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix.

Par arrêté du 4 février 1956, sont autorisés à subir les épreuves écrites de l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix pour la session du 6 mars 1956:

M. Adrian.
Mme Alexandre.
M. Allemand.
Mme Alric.
Mlles Arnoult.
Barlet.
Mme Bastid.
Mlle Bergaud.
Mme Bernard.
Mlle Berthelot.
M. Bertin.
Mlle Bertrand.
Mme Beteille.
Mlle Bierer.
M. Blanc.
Mlles Blondel.
Bonnasse-Blanchou.
M. Boulard.
Mlle Bourdens.
Mme Boyer.
Mlles Breschand.
Bru.
Burner.
M. de Calmes.
Mme Carniol.
Mlle Carrelet de Loisy.
Mme Casel.
Mlle Charreix.
Mme Chaussebourg.
M. Clavel.
Mme Colas.
MM. Courtois.
Crutz.
Daigniez.
Debauve.
Mme Debray.
Mlles Denys.
Desbois.
MM. Domas.
Dompgnac-Latour.
Mme Douence.
M. Duhem.
Mme Dupin.
Mlle Dupont.
M. Espinasse.
Mlles Fath.
Fau.
MM. Ferrieu.
Fong-Fouis.
Fontaine.
Mlles Four.
Frenoy.
Fuchs.
M. Galy.
Mme Garrec.
Mlles Gautier.
Giudicelli.
MM. Goiran.
Gondret.
Mme Goujat.
Mlle Grand.
M. Grimaud.
Mlle Guimier.
MM. Guy.
Hardy.
Mlles Hautebert.
Henry.
Hubert.
M. Jaeger.
Mlle Jaurand.
M. Jean.
Mlle Jean.
M. Jeanson.
Mlle Juin.
MM. Julien.
Jullemier.
Mlles Lacombe.
Ladeveze.
Lale.
Lapeyre.
Lebas.
M. Leboucher.
Mlle Lebrun.
Mme Le Corre.
MM. Lemée.
Lenoble.
Leonetti.
Mlle Letellier.
M. Lucas.
Mme Lyon-Caen.
M. Mancier.
Mlle Marc'hac.
Mme Mariotti.
M. Marty.
Mme Michon.
Mlles Mignon.
Miramon.
Mistral.
M. Mittet.
Mlle Morin.
M. Moulain.
Mme Mutraggi.
Mlle Nicoli.
M. Nicomède.
Mlles Nouaille.
Nouvion.
Odoul.
Mmes Ollav'ano.
Pallier.
M. Pascal.
Mmes Peetermans.
Pelisson.
MM. Peslc.
Picherit.
Pierron.
Pompeani.
Mme Poulelaud.
MM. Poussin.
Quinaud.
Mme Ribettes.
Mlle Richard.
M. Rippert.
Mlles Robin.
Rodet.
Rouan.
Mmes Santoni.
Savournin.
MM. Sicre.
Soleilhavoup
Mlles Sorba.
Soustre.
Mme Stoufflet.
MM. Stnivoyner.
Talbert.
Tarrisse.
Tinard.
Mme Vadot.
Mlles Vedel.
Vidal.
Vincent.
M. Vivier.
Mlle Vorgere.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Cabinet du ministre.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre de la défense nationale et des forces armées:

Directeur du cabinet.

M. Abel Thomas, ingénieur en chef du génie maritime, commissaire à l'industrialisation de l'Algérie.

Conseillers techniques.

M. Guillaume Widmer, directeur de la mission d'études du H. C. R. F. A.

M. Henri Carrier.

M. Hubert Saint-Bris, administrateur civil au ministère des finances.

Chef de cabinet.

M. René Lion.

Chef adjoint de cabinet.

M. Pierre Carli, sous-préfet.

Chargé de mission.

M. Pierre Guibert, magistrat.

Attachés.

M. André Boudet, journaliste (Assemblée nationale).

M. Jacques Larpent.

Chef du secrétariat particulier

Mlle Berthe Pleurence.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet à compter du 2 février 1956, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 février 1956.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Etat-major particulier.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé chef de l'état-major particulier du ministre de la défense nationale et des forces armées, M. le général de brigade Redon (Maurice-Paul).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 février 1956.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Délégations de signature.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu le décret n° 47-233 du 23 février 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu l'arrêté du 3 février 1956 portant nomination des membres du cabinet du ministre de la défense nationale et des forces armées,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Abel Thomas, directeur du cabinet, pour signer, au nom du ministre de la défense nationale et des forces armées, tous arrêtés, actes et décisions à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 février 1956.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

Vu le décret n° 47-233 du 23 février 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu l'arrêté du 3 février 1956 portant nomination du chef de l'état-major particulier du ministre de la défense nationale et des forces armées,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. le général de brigade Redon (Maurice-Paul), pour signer tous arrêtés, actes et décisions relatifs aux affaires d'ordre strictement militaire, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 février 1956.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (air).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (air):

Directeur de cabinet.

M. Jean Risterucci, gouverneur de la France d'outre-mer.

Chef de cabinet.

M. Alphonse Dutouquet, administrateur civil.

Chef adjoint de cabinet.

M. Lionel-Ripault, journaliste.

Chargés de mission.

M. Georges Biraben, magistrat.

M. Marc Brachet.

Chef du secrétariat particulier.

Mlle Marguerite d'Alès de Boscaud.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 février 1956.

HENRY LAFOREST.

Cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948, modifié par le décret du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre):

Directeur du cabinet.

M. le général de division Ghislain Ricul, du cadre de réserve.

Conseiller technique, faisant fonction de directeur adjoint.

M. le contrôleur de 1re classe de l'armée Lucien Jeanneau.

Chef du cabinet.

M. Raymond Chavarot, sous-préfet.

Chef adjoint du cabinet.

M. Serge Goudouneix.

Chargé de mission.

M. l'ingénieur en chef de 1re classe Guy Maldidier.

Chef du secrétariat particulier.

Mlle Lucienne Bellaux.

Chef d'état-major particulier.

M. le colonel Cantarel (Emile).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er février 1956.

Fait à Paris, le 3 février 1956.

MAX LEJEUNE.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Cabinet du ministre.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret du 28 juillet 1948 modifié le 21 août 1951 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre des affaires étrangères:

Directeur de cabinet.

M. Charles Bauchard, conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Directeur adjoint.

M. Jean Daridan, ministre plénipotentiaire.

Conseillers techniques.

M. Robert Marjolin, professeur à la faculté de droit de Nancy.

M. Jean-Daniel Jurgensen, conseiller des affaires étrangères.

Chef de cabinet.

M. Georges Le Henaff, membre du Conseil économique.

Chargés de mission.

M. Yves Delahaye, secrétaire des affaires étrangères.

M. Jacques Fesquet, secrétaire d'Extrême-Orient (relations avec le Parlement).

M. François Dornic, professeur.

Chef du secrétariat particulier.

Mme Denise Léger.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 février 1956.

CHRISTIAN PINEAU.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Enquêtes économiques.

Par arrêté du 24 janvier 1956:

Sont reclassés dans les nouveaux cadres du service des enquêtes économiques, en qualité de directeur départemental du 3e échelon, les directeurs départementaux du 1er échelon dont les noms suivent:

MM.

Thomas (Michel), Lyon, rang du 1er janvier 1944.
Pivetaud (René), Bordeaux, rang du 2 octobre 1944.
Bouteiller (Jean), Rouen, rang du 16 octobre 1944.
Grege (André), Lille, rang du 1er janvier 1945.
Partimbene (René), Limoges, rang du 1er janvier 1945.
Fontan (Henri), Toulouse, rang du 1er janvier 1945.
Simon (Géraud), Marseille, rang du 1er janvier 1945.
Janicaud (Emile), Orléans, rang du 1er janvier 1945.
Regis (Marcel), Montpellier, rang du 1er janvier 1945.
Marty (Emile), Moulins, rang du 1er janvier 1945.
Castagnoni (Jean), Ajaccio, rang du 1er juin 1945.
Bourdon (Paul), Privas, rang du 16 juin 1945.
Jiquel (Jules), Rennes, rang du 1er juillet 1945.
Robert (Pierre), Grenoble, rang du 1er février 1946.
Jeannoutot (Marcel), Besançon, rang du 16 juillet 1946.
Ollier (Maurice), Paris, rang du 1er octobre 1946.
Monier (Léon), Arras, rang du 1er octobre 1946.
Rachou (Pierre), Clermont-Ferrand, rang du 1er juin 1947.
Nouvel (Henri), Colmar, rang du 1er juillet 1947.
Curvale (Jean), Paris, rang du 1er décembre 1947,
Lemozy (René), Châteauroux, rang du 1er janvier 1948.
Concord (Pierre), Grenoble, rang du 1er juin 1948.
Julerot (Louis), Lyon, rang du 1er octobre 1948.
Chassaing (Charles), Caen, rang du 1er novembre 1948.
Migne (Daniel), Dijon, rang du 1er décembre 1948.
Gordienne (Marcel), Nancy, rang du 1er janvier 1949.
Lhuillier (Henri), service détaché, rang du 1er janvier 1949.
Lespagnol (Yves), Paris, rang du 1er mars 1949.
Allegre (René), Valence, rang du 1er avril 1949.
Cheverry (Jean-Baptiste), Angers, rang du 1er août 1949.
Sanconnie (Fernand), Pau, rang du 1er septembre 1949.
Guitton (Louis), Chambéry, rang du 1er octobre 1949.
Videau (Henri), Mâcon, rang du 1er janvier 1950.
Guirot (Charles), Paris, rang du 1er janvier 1950.
Couteau (Pierre), Versailles, rang du 1er janvier 1950.
Nivet (Roger), Nantes, rang du 1er janvier 1950.
Ricroch (Jean), Quimper, rang du 1er février 1950.
Bernard (Yves), Nice, rang du 1er septembre 1950.
Debugis (Jean), Dijon, rang du 1er janvier 1951.
Germain (Marius), Strasbourg, rang du 1er janvier 1951.
Bragard (Fernand), Melun, rang du 1er février 1951.
Poujol (Raoul), Amiens, rang du 1er avril 1951.
Pidoux (Fernand), Arras, rang du 1er avril 1951.
Chaudat (Maurice), service détaché, rang du 1er juillet 1951.
Bouthiaud (Maurice), Paris, rang du 1er août 1951.

Sont reclassés dans les nouveaux cadres du service des enquêtes économiques, en qualité d'inspecteurs principaux du 4e échelon, les sous-directeurs et les inspecteurs principaux du 1er échelon des anciens cadres dont les noms suivent:

MM.

Delrieu (René), Tarn-et-Garonne, rang du 20 mars 1941.
Bouissou (Georges), Seine, rang du 1er septembre 1941.
Bernagout (Maurice), Seine, rang du 1er novembre 1941.
Lacoste (Paul), Seine, rang du 1er mars 1942.
Beaufils (Georges), Seine, rang du 1er novembre 1943.
Bantignies (Paul), Seine, rang du 1er janvier 1944.
Flocon (Jean), Loire, rang du 1er juin 1944.
Paisnel (Louis), Seine, rang du 15 novembre 1944.
Picart (Joseph), Finistère, rang du 1er janvier 1945.
Darnier (Ferdinand), Bouches-du-Rhône), rang du 1er juillet 1945.
Rouan (Georges), Haute-Garonne, rang du 8 septembre 1945.
Frechou (François), Seine, rang du 1er janvier 1946.
Bauzil (Jules), Haute-Garonne, rang du 1er janvier 1946.
Besson (Pierre), Rhône, rang du 1er janvier 1946.
Savet (Jean), Haute-Saône, rang du 1er janvier 1946.
Mocquery (Jean), Seine, rang du 1er janvier 1946.
Ayasse (Paul), service détaché, rang du 1er janvier 1946.
Truchet (Marcel), Hautes-Alpes, rang du 1er janvier 1946.
Mougenot (Jean), Gers, rang du 1er janvier 1946.
Morer (Joseph), Seine, rang du 1er janvier 1946.
Dreano (François), Ille-et-Vilaine, rang du 10 janvier 1946.
Lavazec (Henri), Seine, rang du 1er mai 1946.
Cantarel (André), Gironde, rang du 18 mai 1946.
Nicolari (Francis), Pyrénées-Orientales, rang du 1er juillet 1946.
Theet (Jean), Pas-de-Calais, rang du 26 juillet 1946.
Teilhac (Jean), Gironde, rang du 29 juillet 1946.
Lafaye (Jean), Seine, rang du 1er octobre 1946.
Gries (Raymond), Seine, rang du 1er octobre 1946.
Dufour (Jean), service détaché, rang du 1er janvier 1947.
Schneider (Maurice), Rhône, rang du 1er janvier 1947.
Philippon (Fernand), Seine, rang du 1er janvier 147.
Brunet (Jean), Seine, rang du 1er février 1947.
Pallier (Pierre), Haute-Vienne, rang du 1er février 1947.
Rebillat (René), Charente-Maritime, rang du 1er mars 1947.
Dunlau (André), Seine, rang du 1er mars 1947.
Gimenez (Paul), Isère, rang du 1er mars 1947.
Jeanselme (André), détaché, rang du 1er mars 1947.
Campan (Henri), Alpes-Maritimes, rang du 1er avril 1947.
Bezian (Alfred), Seine-Maritime, rang du 1er avril 1947.
Roger (Yves), Orne, rang du 1er avril 1947.
Le Goff (Jean), Seine-Maritime, rang du 1er avril 147.
Scolari (Roger), Haute-Marne, rang du 1er avril 1947.
Poder (Jean), Ille-et-Vilaine, rang du 1er avril 1947.
Barbet (Jean), Côte-d'Or, rang du 1er avril 1947.
Goulard (Louis), Maine-et-Loire, rang du 1er avril 1947.
Mac-Grath (Léon), Sarthe, rang du 1er avril 1947.
Brousse (René), Savoie, rang du 1er juin 1947.
Chateigner (André), Seine, rang du 1er juillet 1947.
Bouges (Marcel), Indre-et-Loire, rang du 1er juillet 1947.
Meilhon (Henri), Aube, rang du 1er juillet 1947.
Bouvard (Roger), Gard, rang du 1er juillet 1947.
Dememes (André), Vaucluse, rang du 1er juillet 1947.
Sandre (Antoine), Nièvre, rang du 1er juillet 1947.
Rougier (André), Haute-Vienne, rang du 1er juillet 1947.
Lacaze (André), Ain, rang du 1er juillet 1947.
Hugary (Paul), Indre, rang du 1er juillet 1947.
Milin (Jean), Corrèze, rang du 1er juillet 1947.
Serres (Edmond), Ardèche, rang 1er août 1947.
Beillard (Pierre), Basses-Pyrénées, rang du 1er août 1947.
David (François), Seine, rang du 1er septembre 1947.
Gallin (Emile), territoire de Belfort, rang du 1er septembre 1947.
Mermet (Roger), Aisne, rang du 1er septembre 1947.
Coulet (Louis), Seine-et-Marne, rang du 1er septembre 1947.
Maillart (Joseph), Oise, rang du 1er octobre 1947.
Bahurel (Louis), Côtes-du-Nord, rang du 1er octobre 1947.
Trouillot (Marcel), Rhône, rang du 1er octobre 1947.
Sudre (Paul), Allier, rang du 1er octobre 1947.
Caubien (Georges), Ardennes, rang du 1er octobre 1947.
Aubujeault (René), service détaché, rang du 1er octobre 1947.
Grand (Pierre), Aveyron, rang du 1er novembre 1947.
Lassus (Joseph), Var, rang du 1er novembre 1947.
Tribalat (Louis), Creuse, rang du 1er décembre 1947.
Fayen (Pierre), Charente-Maritime, rang du 1er janvier 1948.
Van Reysselbergue (Pierre), Nord, rang du 1er janvier 1948.
Jeannin (André), Haute-Savoie, rang du 1er janvier 1948.
Heuillet (Gabriel), Bouches-du-Rhône, rang du 1er janvier 1948.
Rogues (Joseph), Ariège, rang du 1er janvier 1948.
Fabre (Félix), Lot, rang du 1er janvier 1948.
Le Roy (Maurice), Morbihan, rang du 1er janvier 1948.
Caenen (Léon), Seine, rang du 1er janvier 1948.
Cibert (André), Seine, rang du 1er janvier 1948.
Grasbois (Pierre), Eure-et-Loir, rang du 1er janvier 1948.
Gascou (Jacques), service détaché, rang du 1er janvier 1948.
Pairault (François), Deux-Sèvres, rang du 1er janvier 1948.
Nivaggioli (Alfred), Corse, rang du 1er février 1948.
Stael (Claude), Somme, rang du 1er mars 1948.
Bouvier (Francisque), Bas-Rhin, rang du 1er mars 1948.
Mathieu (Alfred), Haut-Rhin, rang du 1er mars 1948.
Gelly (Daniel), Cher, rang du 1er mars 1948.
Berger (Marcel), Loire-Inférieure, rang du 1er mars 1948.
Brun (Jean), Bouches-du-Rhône, rang du 1er mars 1948.
Mathieu (Gilbert), Seine, rang du 1er mars 1948.
Bigenwald (Paul), Vosges, rang du 1er avril 1948.
Caumette (Fernand), Bas-Rhin, rang du 1er avril 1948.
Fragonard (Jacques), Gironde, rang du 1er avril 1948.
Secretin (André), Loir-et-Cher, rang du 1er avril 1948.
Isidori (François), Oise, rang du 1er avril 1948.
Deprez (Gaëtan), Aube, rang du 1er avril 1948.
Tailleur (Raymond), Seine, rang du 1er avril 1948.
Marchadier (M.), Charente, rang du 1er avril 1948.
Ducreux (Jean), service détaché, rang du 1er avril 1948.
Mougin (Jean), Landes, rang du 1er avril 1948.
Laborde (Pierre), Seine, rang du 1er mai 1948.
Genin (Pierre), Seine, rang du 1er juin 1948.
Geillon (Jean), Jura, rang du 1er juin 1948.
Vignes (Jean), Vaucluse, rang du 1er juin 1948.
Tainturier (Robert), Seine, rang du 1er juin 1948.
Petitfaux (Georges), Seine, rang du 1er juillet 1948.

Landry (Paul), Doubs, rang du 1er juillet 1948.
Limouzin (René), Vienne, rang du 1er juillet 1948.
Prud'homme (G.), Loire-Inférieure, rang du 1er juillet 1948.
Bedos (Gaston), Haute-Garonne, rang du 1er juillet 1948.
Courcol (Désiré), Nord, rang du 1er juillet 1948.
Bragard (Léon), Indre-et-Loire, rang du 1er juillet 1948.
Thonnet (Jean), Seine, rang du 1er juillet 1948.
Sarja (Albert), Bouches-du-Rhône, rang du 1er juillet 1948.
Soumaire (Raymond), Haute-Loire, rang du 1er juillet 1948.
Lamarque (Maurice), Loiret, rang du 1er juillet 1948.
Fontanet (Louis), Cantal, rang du 1er août 1948.
Cabarbaye (Jean), Morbihan, rang du 1er août 1948.
Duriau (Jean), Manche, rang du 1er septembre 1948.
De Coutures (Guy), Gironde, rang du 1er janvier 1949.
Bataille (Prosper), Lot-et-Garonne, rang du 1er janvier 1949.
Hervé (Henri), Vendée, rang du 1er janvier 1949.
Poinsot (Fernand), Ain, rang du 1er janvier 1949.
Hayotte (Gaston), Meurthe-et-Moselle, rang du 1er janvier 1949.
Chadoutaud (Jean), Seine, rang du 1er janvier 1949.
Solliez (Henri), Seine-et-Oise, rang du 1er janvier 1949.
Paoli (Raoul), Basses-Alpes, rang du 1er janvier 1949.
Briot (Georges), Moselle, rang du 1er février 1949.
Le Guen (Victor), Seine-Maritime, rang du 1er avril 1949.
Ribeaucourt (Alphonse), Nord, rang du 1er avril 1949.
Levelut (Jean), Eure, rang du 1er avril 1949.
Renaudie (Olivier), Dordogne, rang du 1er avril 1949.
Fournol (Joseph), Gard, rang du 1er juin 1949.
Saint-Lo (Georges), Mayenne, rang du 1er juillet 1949.
Clermont (André), Hérault, rang du 1er juillet 1949.
Combes (André), Rhône, rang du 1er juillet 1949.
Langlois (Roger), Seine, rang du 1er juillet 1949.
Giet (Léonce), Seine, rang du 1er juillet 1949.
Agard (Guy), service détaché, rang du 1er juillet 1949.
Henry (Georges), service détaché, rang du 1er juillet 1949.
Philippe (Gilbert), Meuse, rang du 1er septembre 1949.
Mirande (Jean), Marne, rang du 1er octobre 1949.
Vaillant (René), Nord, rang du 1er octobre 1949.
Laplassotte (P.), Seine, rang du 1er octobre 1949.
Franiatte (Marie), Var, rang du 1er octobre 1949.
Marty (Georges), Bouches-du-Rhône, rang du 1er octobre 1949.
Lasserre (Jean), Hautes-Pyrénées, rang du 1er octobre 1949.
Adam (Willy), Seine, rang du 1er novembre 1949.
Nougairede (Jean), Tarn, rang du 8 novembre 1949.
Delisle (André), Puy-de-Dôme, rang du 1er décembre 1949.
Barbelet (Charles), Marne, rang du 1er janvier 1950.
Favre (Raymond), Rhône, rang du 1er janvier 1950.
Le Faichier (J.), Meurthe-et-Moselle, rang du 1er janvier 1950.
Dary (Simon), Corse, rang du 1er janvier 1950.
Blacher (Robert), Calvados, rang du 1er février 1950.
Latge (Joseph), Seine, rang du 1er février 1951.
Longeray (Augustin), Rhône, rang du 1er avril 1951.
Rouchy (René), Yonne, rang du 1er janvier 1955.

M. Delbeque (Jean), inspecteur principal du 2e échelon des enquêtes économiques en service détaché, est reclassé dans les nouveaux cadres du service des enquêtes économiques, en qualité d'inspecteur principal du 3e échelon. Prendra rang du 1er janvier 1953.

Sont reclassés dans les nouveaux cadres du service des enquêtes économiques en qualité d'inspecteurs principaux du 2e échelon, les inspecteurs hors classe des anciens cadres dont les noms suivent:

MM.

Dutrieux (Marcel), Loire, rang du 8 décembre 1946.
Guilly (Lucien), Seine, rang du 11 juin 1947.
David (Jean), Seine, rang du 1er février 1950.
Bachacou (Gilbert), Côte-d'Or, rang du 23 juin 1950.
Borde (Raymond), Tarn, rang du 18 septembre 1950.
Brioudes (Pierre), Seine, rang du 18 novembre 1950.
Delmas (Joseph), Loiret, rang du 1er janvier 1951.
Lahaye (Marcel), Maine-et-Loire, rang du 16 février 1951.
Jolly (Maurice), Seine, rang du 16 février 1951.
Parmantier (Gaston), Seine, rang du 1er mai 1951.
Lagorsse (Jean), Nord, rang du 1er mai 1951.
Klein (Gilbert), Saône-et-Loire, rang du 1er août 1951.
Burlot (Alfred), Seine-Maritime, rang du 16 mai 1952.

M. Commeau (Francis), inspecteur du 1er échelon des enquêtes économiques en service détaché, est reclassé dans les nouveaux cadres du service des enquêtes économiques en qualité d'inspecteur principal du 1er échelon. Prendra rang du 16 mai 1951.

L'arrêté aura effet à compter du 1er janvier 1955 en ce qui concerne M. Rouchy, et du 1er janvier 1953 pour tous les autres agents.

Par arrêté en date du 24 janvier 1956:

Compte tenu d'une majoration d'ancienneté de 3 mois 10 jours accordée en application des dispositions de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952, M. Dutrieux (Marcel), inspecteur principal du 2e échelon dans le département de la Loire, est élevé, sur place, au 3e échelon de son grade, à compter du 1er janvier 1953. Rang du 21 septembre 1952.

Compte tenu d'une majoration d'ancienneté de 1 mois 29 jours accordée en application des dispositions de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952, M. Guilly (Lucien), inspecteur principal du 2e échelon dans le département de la Seine, est élevé, sur place, au 3e échelon de son grade à compter du 1er janvier 1953. Rang du 2 novembre 1952.

Compte tenu d'une majoration d'ancienneté de 10 mois 9 jours accordée en application des dispositions de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952, M. David, inspecteur principal du 2e échelon dans le département de la Seine, est élevé, sur place, au 3e échelon de son grade à compter du 1er janvier 1953. Rang du 21 juillet 1952. Dans cette situation, il conserve un reliquat de majoration d'ancienneté de 3 mois 29 jours.

Compte tenu des majorations d'ancienneté accordées en application des dispositions de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952, sont élevés, sur place, au 3e échelon de leur grade, les inspecteurs principaux du 2e échelon dont les noms suivent:

MM. Bachacou (Gilbert), Côte-d'Or, à compter du 17 juin 1953.
Borde (Raymond), Tarn, à compter du 18 octobre 1953.
Brioudes (Pierre), Seine, à compter du 18 novembre 1953.
Delmas (Joseph), Loiret, à compter du 3 décembre 1953.

M. Commeau (Francis), inspecteur principal du 1er échelon, en service détaché, est élevé au 2e échelon de son grade, à compter du 16 mai 1953.

Par arrêté en date du 24 janvier 1956, compte tenu des majorations d'ancienneté accordées en application des dispositions de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952, sont élevés, sur place, au 3e échelon de leur grade, les inspecteurs principaux du 2e échelon dont les noms suivent:

MM. Lahaye (Marcel), Maine-et-Loire, à compter du 16 février 1954.
Jolly (Maurice), Seine, à compter du 16 février 1954.
Parmantier (Gaston), Seine, à compter du 21 février 1954.
Klein (Gilbert), Saône-et-Loire, à compter du 10 mai 1954.
Lagorsse (Jean), Nord, à compter du 1er juin 1954.

Par arrêté en date du 24 janvier 1956:

Compte tenu d'un reliquat de majoration d'ancienneté de 3 mois 29 jours accordée en application des dispositions de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952, M. David (Jean), inspecteur principal du 3e échelon dans le département de la Seine, est élevé, sur place, au 4e échelon de son grade à compter du 22 mars 1955.

M. Guilly (Lucien), inspecteur principal du 3e échelon dans le département de la Seine, est élevé, sur place, au 4e échelon de son grade, à compter du 2 novembre 1955.

M. Burlot (Alfred), inspecteur principal du 2e échelon dans le département de la Seine-Maritime, est élevé, sur place, au 3e échelon de son grade, à compter du 16 mai 1955.

Par arrêté du 28 janvier 1956:

Sont reclassés dans les nouveaux cadres du service des enquêtes économiques, en qualité de commissaire de classe exceptionnelle du 2e échelon, à compter du 1er janvier 1953, les commissaires de classe exceptionnelle des anciens cadres dont les noms suivent (1):

MM.

Finiel (Hippolyte), Bouches-du-Rhône, 1er mai 1943.
Tainon (Albert), Loire-Inférieure, 1er mai 1943.
Canal (Jean), Bouches-du-Rhône, 16 juin 1943.
Baralp (Jean), Gironde, 1er juillet 1943.
Pinon (Abel), Seine, 16 septembre 1943.
Wittmer (Joseph), Haut-Rhin, 1er janvier 1944.
Cauvin (François), Rhône, 1er décembre 1944.
Bouix (Aimé), Bouches-du-Rhône, 13 août 1945.
Roelens (Joseph), Haute-Garonne, 1er octobre 1945.
Noblet (Edouard), Seine, 16 novembre 1945.
Andro (Henri), Loire-Inférieure, 16 décembre 1945.
Audrezet (Bienaimé), Ille-et-Vilaine, 16 décembre 1945.
Cauderlier (Jean), Creuse, 1er janvier 1946.
Aymes (Marcel), Bouches-du-Rhône, 16 février 1946.
Jarrier (Camille), Ardennes, 1er juillet 1946.
Vimont (Louis), Seine, 11 octobre 1946.
Molinier (Henri), Tarn-et-Garonne, 1er décembre 1946.
Constant (Marcel), Seine, 1er décembre 1946.
Bendele (Joseph), Haut-Rhin, 1er juillet 1947.
Coste (Gustave), Vaucluse, 1er janvier 1948.
Peres (Jules), Gard, 1er janvier 1948.

(1) La date suivant le département d'affectation est celle de la prise de rang dans le nouvel échelon.

Ville (Charles), Haute-Garonne, 1er janvier 1948.
Rohmer (Antoine), Bas-Rhin, 1er mars 1948.
Roman (Charles), Bouches-du-Rhône, 1er mai 1948.
Cesara (Auguste), Gard, 11 mai 1948.
Courdy (Jean), Tarn-et-Garonne, 1er juin 1948.
Duprat (Henri), Bouches-du-Rhône, 1er juillet 1948.
Bournet (Henri), Pyrénées-Orientales, 1er juillet 1948.
Charpail (Robert), Seine, 1er juillet 1948.
Pret (Maurice), Seine, 21 septembre 1948.
Occhiminuti (Marc), Isère, 1er janvier 1949.
Desclaux (Roger), Basses-Pyrénées, 1er janvier 1949.
Blanc (René), Var, 1er janvier 1949.
Cormier (Robert), Maine-et-Loire, 1er janvier 1949.
Schmitt (Gaston), Seine, 1er janvier 1949.
Giacometti (J.-M.), service détaché, 1er janvier 1950.
Cambus (Raoul), Haute-Garonne, 1er janvier 1950.
Auriac-Meilleur (Etienne), Haute-Garonne, 1er janvier 1950.
Gesta (Gaston), Lot-et-Garonne, 1er juillet 1950.
Prud'homme (André), Meurthe-et-Moselle, 1er juillet 1950.
Lay (André), Basses-Pyrénées, 1er juillet 1950.
Michaud (Louis), Seine, 1er octobre 1950.
Mouly (Sylvain), Haute-Garonne, 1er octobre 1950.
Forgeroux (Gaston), Allier, 1er octobre 1950.
Vinciguerra (Jean), Corse, 1er octobre 1950.
Martin (Aimé), Haute-Vienne, 1er janvier 1951.
Sontot (Louis), Seine, 1er janvier 1951.
Bertrand (Léon), Loiret, 1er avril 1952.
Paul (Emile), Bouches-du-Rhône, 1er juin 1952.
Collaudin (Julien), Alpes-Maritimes, 1er janvier 1953.
Roussel (René), Rhône, 1er janvier 1953.
Daladoire (Eugène), Seine, 1er janvier 1953.
Fabre (Charles), Alpes-Maritimes, 1er janvier 1953.
Barthelemy (Jean), Bouches-du-Rhône, 1er janvier 1953.
Barret (Joseph), Rhône, 1er janvier 1953.
Tresbailles (Pierre), Dordogne, 1er janvier 1953.
Perrin (Marius), Somme, 1er janvier 1953.
Gimée (Edouard), Bouches-du-Rhône, 1er janvier 1953.

Sont reclassés dans les nouveaux cadres du service des enquêtes économiques, en qualité de commissaire de classe exceptionnelle 2e échelon, les commissaires de classe exceptionnelle des anciens cadres dont les noms suivent:

A compter du 1er février 1953.

M. Saurat (Gustave), dans le département de la Vendée.

A compter du 1er mai 1953.

M. Gouaux (Jean-Marie), dans le département de la Seine.
M. Chardon (Jules), dans le département des Hautes-Alpes.

A compter du 1er novembre 1953.

M. Gleizes (Henri), dans le département du Doubs.

A compter du 6 février 1954.

M. Mazars (Clément), dans le département du Nord.

A compter du 13 janvier 1955.

M. Amiel (Jean), dans le département de la Seine.
M. Blons (Henri), commissaire de classe exceptionnelle des anciens cadres du service des enquêtes économiques dans le département du Finistère, est intégré dans les nouveaux cadres de ce service en qualité de commissaire de classe exceptionnelle 1er échelon, à compter du 1er janvier 1953.

Sont reclassés dans les nouveaux cadres en qualité de commissaire de 1re classe 4e échelon, à compter du 1er janvier 1953, les commissaires de 1re classe des anciens cadres dont les noms suivent (1):

Stephan (Léon), Indre-et-Loire, 1er mai 1948.
Lavergne (Emile), Puy-de-Dôme, 1er avril 1949.
Goutagny (Pierre), Haute-Savoie, 16 avril 1949.
Joqueviel (Léon), Tarn, 16 avril 1949.
Humbert (Pierre), Côte-d'Or, 1er juillet 1949.
Cussac (Charles), Haute-Garonne, 16 septembre 1949.
Roussel (Louis), Hérault, 1er janvier 1950.
Simon (Jean), Rhône, 1er mars 1950.
Dupureur (Maurice), Nord, 1er avril 1950.
Masson (Aimé), Seine, 1er juillet 1950.
Orengo (Raymond), Hérault, 1er avril 1951.
Rebouillat (Pierre), Seine, 1er mai 1951.
Le Roux (Joseph), Finistère, 1er juillet 1951.
Martin (René), Maine-et-Loire, 1er septembre 1951.
Kerysaouen (Louis), Seine, 26 décembre 1951.
Mollot (Michel), Haute-Vienne, 26 décembre 1951.
Renaud (Armand), Bas-Rhin, 1er janvier 1952.
Teissier (Adrien), Isère, 1er janvier 1952.
Cornut (Paul), Rhône, 16 janvier 1952.
Menard (Maurice), Drôme, 1er février 1952.
Pierron (Jean), Moselle, 1er mars 1952.
Malaussene (Louis), territoire de Belfort, 1er avril 1952.
Laurent (Joseph), Puy-de-Dôme, 16 avril 1952
Lairie (François), Ille-et-Vilaine, 1er mai 1952.
Montagnac (Robert), Marne, 1er mai 1952.
Pares (Léon), Seine, 1er juillet 1952.
Le Livec (Jean), Seine, 26 juillet 1952.
Braban (François), Seine-Maritime, 1er août 1952.
Vallet (Gilbert), Seine, 1er septembre 1952.
Lelivier (Louis), Eure-et-Loir, 1er septembre 1952.
Desdames (Robert), Vosges 1er octobre 1952.
Laffe (Jean)), Nord, 1er octobre 1952.
Baux (André), Indre, 1er octobre 1952.
Cras (Auguste), Gironde, 1er octobre 1952.
Cosquer (Joachim), Maine-et-Loire, 1er octobre 1952.
Grand (Raoul), Hérault, 1er octobre 1952.
Bonnet (Jean), Alpes-Maritimes, 1er octobre 1952.
Pijoulat (Jean), Cantal, 1er octobre 1952.
Romieu (Joseph), Meuse, 1er octobre 1952.
Caldesaigues (Emile), Seine, 1er octobre 1952.
Montagne (Pierre), Loire, 1er octobre 1952.
Grallard (Pierre), Bas-Rhin, 1er octobre 1952.
Blanc (Albert), Bouches-du-Rhône, 1er janvier 1953.
Martin (Henri), Seine, 1er janvier 1953.
Laffargue (Jean), Seine, 1er janvier 1953.
Cherbonnier (Jean), Seine, 1er janvier 1953.
Barayre (Maurice), Dordogne, 1er janvier 1953.
Bun (Jean), Seine, 1er janvier 1953.
Gauchez (Robert), Pas-de-Calais, 1er janvier 1953.
Caunière (Jean), Seine-et-Marne, 1er janvier 1953.
Brayelle (Louis), Seine-Maritime, 1er janvier 1953.
Buisson (Raymond), Haute-Vienne, 1er janvier 1953.
Poggi (André), Rhône, 1er janvier 1953.
Jazottes (André), Tarn, 1er janvier 1953.
Gibert (André), Côte-d'Or, 1er janvier 1953.
Durey (Roger), Seine, 1er janvier 1953.
Domalain (Louis), Seine, 1er janvier 1953.
Salon (Max), Seine, 1er janvier 1953.

Sont reclassés dans les nouveaux cadres du service des enquêtes économiques, en qualité de commissaire de 1re classe, 1er échelon, les commissaires de 1re classe des anciens cadres dont les noms suivent:

A compter du 1er février 1953.

MM. Moussière (Amédée), dans le département de la Seine.
Roudière (Lucien), dans le département de la Côte-d'Or.

A compter du 1er mai 1953.

MM. Mazon (Emile), dans le département du Vaucluse.
Garnier (Maurice), dans le département de l'Indre.
Vermande (Marx), dans le département de la Haute-Garonne.
Civiale (Antoine), en service détaché.
Delbos (Léon), dans le département de l'Eure.

A compter du 16 octobre 1953.

MM. Sabathe (Mathieu), dans le département de la Gironde.
Brebion (Anatole), dans le département du Tarn.

A compter du 1er novembre 1953.

M. Mule (Roger), dans le département des Basses-Pyrénées.

A compter du 1er décembre 1953.

M. Auzolle (Arsène), dans le département de l'Allier.

A compter du 1er avril 1954.

M. Escoffier (Jean), dans le département des Bouches-du-Rhône.

A compter du 1er août 1954.

M. Roucayrol (André), dans le département de la Gironde.

A compter du 1er août 1955.

M. Ollivier (Jean), dans le département des Bouches-du-Rhône.

M. Novis (Maurice), commissaire de 1re classe des anciens cadres, est reclassé dans les nouveaux cadres en qualité de commissaire de 1re classe, 3e échelon, à compter du 1er janvier 1953.

(1) La date suivant le département d'affectation est celle de la prise de rang dans le nouvel échelon.

Sont reclassés dans les nouveaux cadres du service des enquêtes économiques, en qualité de commissaire de 2e classe, 3e échelon, les commissaires de 2e classe, 1er échelon, des anciens cadres dont les noms suivent (1) :

A compter du 1er janvier 1953.

MM.

Baby (Hugues), service détaché, 1er janvier 1941.
Damiez (Paul), Nord, 16 juin 1941.
Le Quevel (François), Manche, 1er août 1941.
Mathon (Lucien), Loire, 1er septembre 1941.
Coltat (Henri), Seine-et-Oise, 1er septembre 1941.
Suffran (Marcel), Gironde, 1er septembre 1941.
Jourdan (Jean), Haute-Garonne, 1er septembre 1941.
Seigne (Henri), Aude, 16 octobre 1941.
Lonjon (Denis), Vienne, 1er décembre 1941.
Domeroue (Henri), Lozère, 1er décembre 1941.
Charun (Jean), Rhône, 1er décembre 1941.
Serou (Louis), Hérault, 1er décembre 1941.
Festal (Jean), Savoie, 1er janvier 1945
Zalacain (Antoine), Oise, 1er janvier 1945.
Lourrou (Raymond), Gironde, 1er janvier 1945.
Renaud (Charles), Gironde, 1er janvier 1945.
Gendreu (Georges), service détaché, 1er janvier 1945.
Muffraggi (Xavier), Bouches-du-Rhône, 1er janvier 1945.
Favant (Jean), Bouches-du-Rhône, 1er janvier 1945.
Thorwarth (René), Seine, 1er janvier 1945.
Chauvineaux (René), Basses-Pyrénées, 1er janvier 1945.
Bertin (André), Moselle, 1er janvier 1945.
Mechet (Lucien), Côte-d'Or, 1er janvier 1945.
Veyry (René), Gironde, 11 janvier 1945.
Maurette (Jean), Calvados, 1er avril 1945.
Noël (Maurice), service détaché, 1er avril 1945.
Montorcier (Antoine), Loire, 1er avril 1945.
Clavere (Pierre), Somme, 26 avril 1945.
Puel (Emile), Aveyron, 1er mai 1945.
Chapalain (Guillaume), Calvados, 11 mai 1945.
Alaux (Albert), Tarn-et-Garonne, 1er juin 1945.
Moulins (Maurice), Hérault, 1er juin 1945.
Bouc (Marcel), détaché aux C. I., 1er juin 1945.
Grabias (Marcel), Gers, 1er juillet 1945.
Beauxis (Jean), Seine, 1er septembre 1945.
Debord (Jean), Corrèze, 1er septembre 1945.
Puyo (Denis), Basses-Pyrénées, 1er octobre 1945.
Laguionie (Jeanne), Haute-Vienne, 1er octobre 1945.
Ducrot (Henri), Seine, 6 octobre 1945.
Le Guen, Ille-et-Vilaine, 1er novembre 1945.
Galand (Maurice), Nord, 1er novembre 1945.
Noquet (Gaston), Oise, 26 novembre 1945.
Garnaud (Marcel), Vendée, 1er décembre 1945.
Grall (Alfred), Seine, 26 décembre 1945.
Mayreris (Joseph), Pyrénées-Orientales, 26 décembre 1945.
Puig (François), Deux-Sèvres, 26 décembre 1945.
Levelut (Alphonse), Puy-de-Dôme, 1er mars 1946.
Anthouard (Marcel), Hautes-Alpes, 1er mai 1946.
Roubieu (Maurice), Cher, 1er mai 1946.
Dutour (Jean), Gironde, 11 mai 1946.
Cereiat (Alfred), Lot-et-Garonne, 1er juin 1946.
Vilette (Léon), Nord, 20 juin 1946.
Argenton (André), service détaché, 1er juillet 1946.
Lauruol (Eugène), Loire-Inférieure, 1er août 1946.
Toustou (Louis), Savoie, 1er septembre 1946.
Malaspina (Ambroise), Basses-Pyrénées, 1er septembre 1946.
Calmes (Fernand), Aisne, 24 septembre 1946.
Quezel (Roger), Bas-Rhin, 1er octobre 1946.
Lafont (Jean), Corrèze, 1er octobre 1946.
Garoff (Guillaume), Ille-et-Vilaine, 1er octobre 1946.
Lhoumeau (Basile), Hautes-Pyrénées, 1er octobre 1946.
Pages (Fernand), Seine, 1er octobre 1946.
Arnaud (Eugène), Seine, 1er octobre 1946.
Dessite (Francisque), Puy-de-Dôme, 1er octobre 1946.
Cormier (Maurice), Yonne, 1er octobre 1946.
Pesquer (Jean), Orne, 1er octobre 1946.
Tassart (Marcel), Nord, 1er octobre 1946.
Dufraisse (Roger), Seine, 1er octobre 1946.
Joly (André-Louis), Loiret, 1er octobre 1946.
Collet (René), Aisne, 1er octobre 1946.
Mordini (Moïse), Alpes-Maritimes, 16 octobre 1946.
Ollivier (Francis), Haute-Garonne, 1er décembre 1946.
Beaufils (Emile), Haute-Vienne, 1er décembre 1946.
Gasc (Charles), Haute-Garonne, 1er janvier 1947.
Jobert (Pierre), Marne, 1er janvier 1947.
Glaizes (Ferdinand), Loir-et-Cher, 16 janvier 1947.
Molliner (René), Seine-et-Oise, 16 janvier 1947.
Prigent (Louis), Seine, 1er mars 1947.
Goujon (Charles), service détaché, 1er mars 1947.
Dalger (Pierre), Dordogne, 1er mars 1947.
Guichou (Jean), Basses-Pyrénées, 1er avril 1947.
Lamire (François), Seine, 1er mai 1947.
Palomba (Antoine), Bouches-du-Rhône, 1er mai 1947.
Tasso (César), Bouches-du-Rhône, 1er mai 1947.
Cassagne (Louis), Nord, détaché aux C. I., 1er juillet 1947.
Dubois (Gaston), Côtes-du-Nord, 1er juillet 1947.
Beaugendre (Lucien), Loir-et-Cher, 1er juillet 1947.
Doucet (Maurice), Bas-Rhin, 1er juillet 1947.
Decool (Georges), Seine-et-Oise, 1er août 1947.
Sos (Georges), Loire, 1er août 1947.
Dalaison (Constantin), Isère, 1er août 1947.
Rauzy (Jean), Haute-Garonne, 1er septembre 1947.
Le Gallo (René), Loire-Inférieure, 1er octobre 1947.
Crozet (Joseph), Saône-et-Loire, 16 octobre 1947.
Beynet (Paul), Bouches-du-Rhône, 1er décembre 1947.
Faucanie (Louis), Dordogne, 1er janvier 1948.
Lussert (Jacques), Puy-de-Dôme, 1er janvier 1948.
Cozic (René), Lot-et-Garonne, 1er janvier 1948.
Frat (Raymond), Seine, 1er janvier 1948.
Bancel (Marcel), Seine, 1er janvier 1948.
Lalue (Alain), Seine, 1er février 1948.
Jabot (Pierre), Hérault, 16 février 1948.
Giudicelli (Paul), Bouches-du-Rhône, 1er mars 1948.
Ormieres (Antoine), Seine, 16 juin 1948.
Puech (Louis), Orne, 16 juin 1948.
Beffara (René), Seine, 16 juin 1948
Gouineau (Roger), Seine, 1er juillet 1948.
Hommel (André), Seine, 16 juillet 1948.
Le Corre (Jean), Jura, 1er août 1948.
Caumont (Henri), Seine-Maritime, 10 août 1948.
Berhuy (Pierre), Nord, 1er septembre 1948.
Veraldo (Henri), Seine, 1er octobre 1948.
Thurel (Robert-Jean), Seine, 1er octobre 1948.
Merser (Eugène), Marne, 1er octobre 1948.
Vabrol (Auguste), Seine, 1er octobre 1948.
Crouzet (Pierre), Seine-et-Marne, 1er novembre 1948.
Carrere (Eugène), Haute-Garonne, 1er novembre 1948.
Bugugnani (Jean), Seine, 16 novembre 1948.
Schuler (Jean), Vosges, 1er décembre 1948.
Bardes (Léopold), Alpes-Maritimes, 1er décembre 1948.
Monchy (Marcel), Pas-de-Calais, 1er décembre 1948.
Ollivier (François), Côtes-du-Nord, 1er janvier 1949,
Vals (Gaston), Haut-Rhin, 1er janvier 1949.
Allou (Guy), Nord, 1er janvier 1949.
Bourdon (Hubert), Seine, 1er janvier 1949,
Thonnos (Maurice), Loire-Inférieure, 1er janvier 1949.
Desmier (Fernand), Maine-et-Loire, 1er janvier 1949.
Debru (Henri), Aude, 1er février 1949.
Porlier (Maurice), Seine, 1er février 1949.
Tanière (Jean), Gironde, 16 février 1949.
Ballereau (Raoul), Seine, 1er mars 1949.
Arbez (Albert), Seine, 1er mars 1949.
Bernard (Auguste), Seine, 16 avril 1949.
Zarrère (Jean), Meurthe-et-Moselle, 1er mai 1949.
Gambard (André), Aisne, 16 juin 1949.
Paradeis (Pierre), Loire, 1er juillet 1949.
Proux (Maurice), service détaché, 1er juillet 1949.
Forey (Jean), Rhône, 16 juillet 1949.
Grouley (Joseph), Basses-Alpes, 16 août 1949.
Arbet (Charles), Savoie, 16 septembre 1949.
Lecornet (Paul), Côte-d'Or, 16 octobre 1949.
Sallet (Samuel), Seine, 1er novembre 1949.
Galant (Pierre), Vaucluse, 16 novembre 1949.
Frédéric (Pierre), Ardennes, 16 novembre 1949.
Châteauneuf (Hubert), Drôme, 1er décembre 1949.
Delpuech (Jean-Baptiste), Seine, 1er décembre 1949.
Mayer (André), Seine, 1er décembre 1949.
Raguin (Henri), Haute-Saône, 1er janvier 1950.
Coste (Jean), Hérault, 1er janvier 1950.
Belaibre (Maurice), Seine, 1er janvier 1950.
Senegas (Maurice), Seine, 1er janvier 1950.
Lubin (Henri), Seine, 1er janvier 1950.
Le Priellec (Jean), Seine, 1er janvier 1950.
Roche (Pierre), Seine, 1er janvier 1950.
Vidal (André), Seine, 1er janvier 1950.
Lasfargue (André), Seine, 1er janvier 1950.
Filippi (Louis), Seine, 1er janvier 1950.
Humbert (Jean), Charente, 1er janvier 1950.
Rascle (Maurice), Rhône, 1er janvier 1950.
Fortins (Paul), Seine, 1er janvier 1950.
Bresson (Eloi), Haute-Loire, 1er janvier 1950.
Le Moenner (Gabriel), Morbihan, 1er janvier 1950.
Juteau (Robert), Seine, 1er janvier 1950.
Saint-Pol (Fernand), Seine, 1er janvier 1950.
André (Alfred), Seine-Maritime, 1er janvier 1950.

(1) La date suivant le département d'affectation est celle de la prise de rang dans le nouvel échelon.

Chaffaut (Jacques), Seine, 1er janvier 1950.
Grosset (Jean), Nord, 1er janvier 1950.
Beauchard (Lucien), Marne, 1er janvier 1950.
Melin (André), Seine, 1er février 1950.
Maillot (Raymond), Côte-d'Or, 1er mars 1950.
Martin (Etienne), Rhône, 1er mars 1950.
Gaconnet (Albert), Meurthe-et-Moselle, 1er mars 1950.
Bozello (Jacques), Rhône, 1er mars 1950.
Meunier (Jean), Rhône, 1er mars 1950.
Lasaires (André), Seine, 1er avril 1950.
Ruffenach (Lucien), Bas-Rhin, 16 avril 1950.
Pericaud (Louis), Drôme, 1er mai 1950.
Regnard (Maurice), Seine, 1er mai 1950.
Bonnet (Pierre), Gironde, 1er mai 1950.
Prat (Léon), Haute-Garonne, 1er mai 1950.
Lamblin (Jean), Nord, 1er mai 1950.
Guiu (Léon), service détaché, 1er juin 1950.
Guemied (Georges), Seine, 1er juillet 1950.
Paschali (Jean), Haute-Saône, 1er juillet 1950.
Macquet (Jean), Haute-Vienne, 1er juillet 1950.
Vougnon (Edmond), Rhône, 1er juillet 1950.
Fidenci (André), Haute-Garonne, 1er juillet 1950.
Auger (André), Seine, 1er juillet 1950.
Micas (Lucien), Haute-Garonne, 1er juillet 1950.
Marnay (Camille), Vienne, 1er juillet 1950.
Dellac (Jean), Basses-Alpes, 1er juillet 1950.
Bodilis (Paul), Ille-et-Vilaine, 1er juillet 1950.
Bara (Paul), Seine, 1er juillet 1950.
Batonnat (Jacques), Seine, 1er juillet 1950.
Giraud (Georges), Ain, 1er juillet 1950.
Seguela (Emile), Drôme, 1er juillet 1950.
Angelique (René), Seine, 1er juillet 1950.
Ducruet (René), Seine, 1er juillet 1950.
Faure (Maurice), Isère, 1er juillet 1950
Noé (Léon), Bouches-du-Rhône, 1er août 1950.
Chaubard (Henri), Tarn, 1er août 1950.
Thooris (Roger), Pas-de-Calais, 1er septembre 1950.
Deruelle (Robert), Nord, 1er septembre 1950.
Grall (Jérôme), Finistère, 1er septembre 1950.
Pouget (Raymond), Seine, 1er septembre 1950.
Grossard (Pierre), service détaché, 1er septembre 1950.
Percet (Robert), Maine-et-Loire, 1er septembre 1950.
Luciani (Jean), Bouches-du-Rhône, 1er octobre 1950.
Behague (Louis), Basses-Pyrénées, 1er octobre 1950.
Villemin (Jean), Seine, 1er octobre 1950.
Revoil (Marc), Seine, 1er octobre 1950.
Clair (René), Seine-et-Oise, 1er octobre 1950.
Carlet (Georges), Seine, 1er octobre 1950.
Chavernac (Henri), Hérault, 1er octobre 1950.
Lataroche (Marcel), Seine, détaché, 1er octobre 1950.
Fournier (Georges), Seine, 1er octobre 1950.
Abadie (Jean), Deux-Sèvres, 1er octobre 1950.
Rochard (Hervé), Seine, 1er octobre 1950.
Randon-Niel (Henri), Seine, 1er octobre 1950.
Chabut (Antoine), Seine, 1er octobre 1950.
Legrand (Paul), Nord, 1er octobre 1950.
Mahoux (Joseph), Haut-Rhin, 1er octobre 1950.
Sahuc (Paul), Seine, 1er octobre 1950.
Floch (Maurice), Maine-et-Loire, 1er octobre 1950.
Leschelet (Maurice), Rhône, 1er octobre 1950.
Goin (Joseph), Seine-Maritime, 1er octobre 1950.
Jaricot (Henri), Rhône, 1er octobre 1950.
Palade (Louis), Ardèche, 1er novembre 1950.
Poulemat (Serge), Creuse, 1er novembre 1950.
Gentils (Roland), Maine-et-Loire, 1er novembre 1950.
Dekeyne (Pierre), Bouches-du-Rhône, 1er novembre 1950.
Didion (Pierre), Seine, 1er novembre 1950.
Mesplede (François), Haute-Vienne, 1er novembre 1950
Bender (Henri), Doubs, 1er novembre 1950.
Brel (André), Seine-et-Oise, 16 novembre 1950.
Recel (Jean), Nièvre, 1er décembre 1950.
Malric (Marie), Seine, 1er décembre 1950.
Biron (Suzanne), Seine, 1er décembre 1950.
Martin (Alfred), Eure, 1er décembre 1950.
Volant (Pierre), Finistère, 1er décembre 1950.
Paulme (Achille), Seine, 16 décembre 1950.
Maisonnave (Jean), Côte-d'Or, 1er janvier 1951.
Zaegel (Auguste), Seine, 1er janvier 1951.
Rigaux (Gaston), Aisne, 1er janvier 1951.
Langlet (Jean), détaché, 1er janvier 1951.
Chancel (Georges), Hautes-Alpes, 1er janvier 1951.
Le Bourhis (Raymond), Seine, 1er janvier 1951.
Bizeul (Bernard), Loire-Inférieure, 1er janvier 1951.
Lestoquoy (Florent), Ardèche, 1er janvier 1951.
Guignard (René), Doubs, 1er janvier 1951.
Nohen (Antoine), Vaucluse, 1er janvier 1951.
Ruffion (Auguste), Bas-Rhin, 16 janvier 1951.
Canella (Xavier), Indre-et-Loire, 1er février 1951.
Puell (Gaston), Indre-et-Loire, 1er février 1951.
Cabanes (Marius), Isère, 1er février 1951.
Messiony (Bernard), Basses-Alpes, 5 février 1951.
Reynaud (Joseph), Aube, 1er mars 1951.
Patour (Fernand), Seine, 1er mars 1951.
Le Touze (Amédée), Bouches-du-Rhône, 1er mars 1951.
Cerru (Alfred), Ille-et-Vilaine, 1er mars 1951.
Topart (Roger), Oise, 1er mars 1951.
Delombre (André), Loir-et-Cher, 1er avril 1951.
Richard (André), Ardennes, 1er avril 1951.
Cabes (Gérard), Pyrénées-Orientales, 1er avril 1951.
Fourcade (Albert), Gers, 1er avril 1951.
Viala (Maurice), Haut-Rhin, 1er avril 1951.
Langernove (René), Nord, 1er avril 1951.
Mozziconacci (Alex), Bouches-du-Rhône, 1er avril 1951.
Mechain (Octave), Charente-Maritime, 1er mai 1951.
Guimiot (Pierre), Isère, 1er mai 1951.
Royer (Pierre), Côte-d'Or, 1er mai 1951.
Combaud (Jean), Lot-et-Garonne, 1er mai 1951.
Canu (André), Seine-Maritime, 1er mai 1951.
Audoire (Pierre), Charente-Maritime, 16 mai 1951.
Geley (Roger), Vosges, 1er juin 1951.
Bocholier (Pierre), Ain, 1er juin 1951.
Coy (René), Basses-Pyrénées, 1er juin 1951.
Boutin (Gustave), Seine, 1er juin 1951.
Selve (Robert), Seine, 1er juin 1951.
Lasserre (Robert), Landes, 1er juin 1951.
Baillet (Lucien), Seine-et-Marne, 16 juin 1951.
Thauvel (André), Seine, 16 juin 1951.
Desenclos (André), Seine, 1er juillet 1951.
Deby (Jean), Nièvre, 1er juillet 1951.
Daoulas (Emile), Morbihan, 1er juillet 1951.
Driot (Jean), Bas-Rhin, 1er juillet 1951.
Cazenave (Eugène), Hautes-Pyrénées, 1er juillet 1951.
Brial (René), Pyrénées-Orientales, 16 juillet 1951.
Langlet (André), Nord, 16 juillet 1951.
Ollivier (Christian), Orne, 1er septembre 1951.
Connan (Eugène), Manche, 1er septembre 1951.
Ferradou (Paul), Gironde, 11 septembre 1951.
Sambussy (Henri), Seine, 27 septembre 1951.
Rivière (Antoine), Lot, 1er octobre 1951.
Boucheron (Raymond), Seine, 1er novembre 1951.
Quenaon (Jean), Sarthe, 1er novembre 1951.
Albignat (Antoine), Puy-de-Dôme, 1er novembre 1951.
Tutiaux (Gaston), Seine, 16 novembre 1951.
Bonnaure (Roger), Seine, 1er décembre 1952.
Vacher (Robert), Seine, 1er janvier 1952.
Baud'Huin (Maurice), Nord, 1er janvier 1952.
Roux (Charles), Gironde, 1er janvier 1952.
Lacaze (Pierre), Dordogne, 1er janvier 1952.
Viel (René), Seine-et-Oise, 1er janvier 1952.
Hyacinthe (Henri), Gard, 1er janvier 1952.
Guyomar (Jean), Seine, 1er janvier 1952.
Rebaud (Marcel), Rhône, 1er janvier 1952.
Millot (Jacques), Territoire de Belfort, 1er janvier 1952.
Schont (Laurent), Côte-d'Or, 1er mars 1952.
Ducasse (François), Gironde, 1er mars 1952.
Pian (Roger), Seine, 1er mars 1952.
Casadepax (Paul), Eure, 1er mars 1952.
Lepine (André), Seine, 1er mars 1952.
Curvoual (Raymond), Seine, 1er mars 1952.
Paris (René), Seine, 1er mars 1952.
Rousselle (Jean), Seine-Maritime, 1er mars 1952.
Gloaguen (Alain), Finistère, 1er mars 1952.
Adouard (Jean), Saône-et-Loire, 1er mars 1952.
Damei (Albert), Bouches-du-Rhône, service détaché, 1er mars 1952.
Alle (Olivier), Hérault, 1er avril 1952.
Dasriaux (Pierre), Seine, 1er avril 1952.
Lecomte (Fernand), Nord, 1er avril 1952.
Tolet (Adolphe), Seine, 1er avril 1952.
Leriverend (Olivier), Seine-Maritime, 1er avril 1952.
Couturier (Edgar), Nord, 1er avril 1952.
Giet (Laurent), Rhône, 16 avril 1952.
Poulain (Gabriel), Moselle, détaché, 1er mai 1952.
David (Marcel), Allier, 1er mai 1952.
Le Pouleuf (Robert), Ille-et-Vilaine, 26 mai 1952.
Guellec (François), Finistère, 1er juin 1952.
Moinard (Louis), Loire-Inférieure, 1er juin 1952.
Hauswald (Eugène), Bas-Rhin, 16 juin 1952.
Amant (Emile), Meurthe-et-Moselle, 1er juillet 1952.
Illes (Raymond), Var, 1er juillet 1952.
Charpentier (Paul), Aisne, 1er juillet 1952.
Quintard (Yves), Charente, 1er juillet 1952.
Autefage (Maurice), Dordogne, 1er juillet 1952.
Dabet (Pierre), Vienne, 1er juillet 1952.

Belhote (Raymond), Gard, détaché, 1er juillet 1952.
Besque (Paul), Charente-Maritime, 1er juillet 1952.
Dubuisson (Luglien), Rhône, 16 juillet 1952.
Frossard (Roland), Haute-Marne, 21 juillet 1952.
Grand (Charles), Lozère, 21 juillet 1952.
Huot (René), Meurthe-et-Moselle, 21 juillet 1952.
Desrosiers (Jean), Vendée, 21 juillet 1952.
Mothe (Jean), Tarn-et-Garonne, 21 juillet 1952.
Henry (Marcel), Yonne, 21 juillet 1952.
Le Roy (Jean), Morbihan, 21 juillet 1952.
Arnoux (Jacques), Gironde, 21 juillet 1952.
Plouhinec (Louis), Saône-et-Loire, 21 juillet 1952.
Sabouraud (Gustave), Charente, 21 juillet 1952.
Borelli (Ange), Corse, 21 juillet 1952.
Printemps (Georges), Dordogne, 21 juillet 1952.
Carboni (Jean), Corse, 21 juillet 1952.
Marsot (Ferdinand), Haute-Saône, 21 juillet 1952.
Bresson (Etienne), Seine, 21 juillet 1952.
Damon (Georges), Doubs, 21 juillet 1952.
Pateau (Robert), Loiret, 21 juillet 1952.
Sagne (René), Seine, 21 juillet 1952.
Sansonetti (Joseph), Corse, 21 juillet 1952.
Sarda (Paul), Alpes-Maritimes, 21 juillet 1952.
Bazillou (Pierre), Seine, 21 juillet 1952.
Ruf (Pierre), territoire de Belfort, 21 juillet 1952.
Barussaud (Roger), Charente-Maritime, 23 juillet 1952.
Puig (René), Var, 1er août 1952.
Texier (Robert), Seine, 1er août 1952.
Barrault (Jacques), Seine, 1er août 1952.
Dehaye (Georges), Seine, 1er août 1952.
Costeseque (André), Seine, 1er août 1952.
Fort (Jean-Paul), Tarn, 1er août 1952.
Fornaro (Bernard), Saône-et-Loire, 1er août 1952.
Girardin (André), Aube, 1er août 1952.
Le Gall (Jacques), Seine, 1er août 1952.
Naudan (Louis), Haute-Vienne, 1er août 1952.
Martin (Jean), Seine, 1er août 1952.
Mery (Pierre), service détaché, 1er août 1952.
Jovy (René), Loiret, détaché, 1er août 1952.
Page (Jean), Seine, 1er août 1952.
Deltheil (Roger), Cantal, 1er août 1952.
Allegret (Etienne), Isère, 1er août 1952.
Capus (André), Hérault, 1er août 1952.
Blandamour (Fernand), Manche, 1er août 1952.
Pacaud (Denis), Doubs, 4 août 1952.
Sirven (Jean), Bouches-du-Rhône, 23 août 1952.
Nannon (Bernard), Ille-et-Vilaine, 26 août 1952.
Irion (Albert), Vendée, 27 août 1952.
Coulon (Gabriel), Pyrénées-Orientales, 1er septembre 1952.
Delcourt (Pierre), Seine, 1er septembre 1952.
Beobide (Louis-R.), service détaché, 1er septembre 1952.
Chailly (Pierre), Seine, 1er septembre 1952.
Mazeron (Daniel), Puy-de-Dôme, 1er septembre 1952.
Peyronnet (Jean), Basses-Pyrénées, 1er septembre 1952.
Dheilly (Jacques), Sarthe, 1er septembre 1952.
Marcon (Joseph), Drôme, 3 septembre 1952.
Mauron (André), Charente, 9 septembre 1952.
Vielpeau (Eugène), Mayenne, 15 septembre 1952.
Pascal (Charles), Bouches-du-Rhône, 1er octobre 1952.
Seille (Alexandre), Loire-Inférieure, 1er octobre 1952.
Luchert (Jean), Basses-Pyrénées, 1er octobre 1952.
Bourdonnec (Guy), Côtes-du-Nord, 1er octobre 1952.
Minard (Pierre), détaché, 1er octobre 1952.
Laffly (Gabriel), Meurthe-et-Moselle, 1er octobre 1952.
Thomas (Paul), Seine, 1er octobre 1952.
Bosc (Jean), Ariège, 1er octobre 1952.
Bidault (Pierre), Indre, 1er octobre 1952.
Mader (Jean), Bouches-du-Rhône, 1er octobre 1952.
Wache (Jean), Seine, 1er octobre 1952.
Boulbien (Emile), Côtes-du-Nord, 1er octobre 1952.
Lorge (Auguste), Seine, 1er octobre 1952.
Menu (Pierre), Seine, 1er octobre 1952.
Menguy (René), Puy-de-Dôme, 9 octobre 1952.
Mermet-au-Louis (Léon), Haute-Savoie, 1er octobre 1952.
Gasc (Joseph), Pyrénées-Orientales, 1er novembre 1952.
Totems (Gilbert), Seine, 1er novembre 1952.
Chavenon (Paul), Allier, 1er novembre 1952.
Theureau (Maurice), Seine, 1er novembre 1952.
Martini (Julien), Alpes-Maritimes, 1er novembre 1952.
Moreau (Maurice), Seine-et-Oise, 1er novembre 1952.
Rouel (Léon), Gard, 3 novembre 1952.
Jey (Sébastien), Loiret, 7 novembre 1952.
Hartmann (Edouard), Haut-Rhin, 16 novembre 1952.
Lagrange (Léon), Bouches-du-Rhône, 25 novembre 1952.
Stern (Frédéric), Bas-Rhin, 26 novembre 1952.
Jargois (Jean), Haute-Vienne, 1er décembre 1952.
Lavielle (Pierre), Basses-Pyrénées, 1er décembre 1952.
Eudes (Lucien), Calvados, 1er décembre 1952.
Ménage (Pierre), Seine, 1er décembre 1952.
Leyris (Félix), Meuse, 1er décembre 1952.
Disperati (Dominique), Seine, 1er décembre 1952.
Roca (Jacques), Seine, 1er décembre 1952.
Guinamand (Paul), Haute-Loire, 1er décembre 1952.
Andreani (Jean), Corse, 1er décembre 1952.
Warin (Robert), Pas-de-Calais, 4 décembre 1952.
Jean (Robert), Rhône, 12 décembre 1952.
Tournerie (Jean), Haute-Vienne, 13 décembre 1952.
Pouyet (Daniel), Puy-de-Dôme, 14 décembre 1952.
Brochet (Alphonse), Ille-et-Vilaine, 1er janvier 1953.
Dauga (Jean), service détaché, 1er janvier 1953.
Bethus (Armand), Seine, 1er janvier 1953.
Hugon (Jean-Louis), Seine, détaché, 1er janvier 1953.
Touzelet (Roger), Rhône, 1er janvier 1953.
Pierrat (Julien), Pas-de-Calais, 1er janvier 1953.
Barthel (Charles), Bas-Rhin, 1er janvier 1953.

A compter du 1er février 1953.

MM.
Secail (René), Rhône.
Kirchstetter (Jean), Marne.
Bouchind'Homme (Georges), Seine-et-Marne.
Mottet (René), Jura.
Cadot (Michel), Doubs.
Peeters (Paul), Seine.
Thomas (Roger), Seine.
Mme Cuquel (Andrée), Seine.
Ernewein (Joseph), Bas-Rhin, en service détaché.

A compter du 3 février 1953.

M. Menoreau (Jean), dans le département de Maine-et-Loire.

A compter du 16 février 1953.

M. Chevalier (Yves), dans le département des Côtes-du-Nord.
M. Kerhrat (Francisque), dans le département de la Sarthe.

A compter du 1er mars 1953.

M. Hurou (Pierre), dans le département des Landes.
M. Debeffe (Emile), dans le département du Nord.

A compter du 7 mars 1953.

M. Bessot (Louis), dans le département du Doubs.

A compter du 12 mars 1953.

M. Marmet (Roger), dans le département du Doubs.

A compter du 1er avril 1953.

M. Grivel (André), dans le département de Seine-Maritime.
M. Homand (Vénérand), dans le département de Maine-et-Loire.

A compter du 16 avril 1953.

M. Gourgon (François), dans le département du Puy-de-Dôme.

A compter du 1er mai 1953.

M. Lepinois (Roger), dans le département de la Moselle.

A compter du 1er juin 1953.

M. Barbu (Jean), dans le département de la Somme.

A compter du 1er juillet 1953.

M. Colssard (Roger), dans le département des Ardennes.

A compter du 1er août 1953.

M. Barbet (Paul), dans le département du Nord.
M. Guillot (Georges), dans le département de l'Ain.

A compter du 1 octobre 1953.

M Guillaume (Gaston), dans le département de la Haute-Marne.

A compter du 19 octobre 1953.

M. Durbas (Gabriel), dans le département du Loiret.

A compter du 16 novembre 1953.

M. Patout (Henri), dans le département de la Haute-Savoie.

A compter du 1er décembre 1953.

M. Morice (Yves), dans le département de la Mayenne.

A compter du 1er avril 1954.

M. Bouchard (Georges), dans le département de Maine-et-Loire.

Sont reclassés dans les nouveaux cadres du service des enquêtes économiques, en qualité de commissaire de 2e classe, 2e échelon, les commissaires de 2e classe, 3e et 2e échelon, des anciens cadres dont les noms suivent.

A compter du 1er mars 1954.

M. Delattre (Maurice), dans le département de la Loire.

A compter du 1er mai 1954.

Mme Carli (Marie-Anne), détachée.

A compter du 16 juillet 1954.

M. Ollivier (Jean), dans le département du Var.

A compter du 13 décembre 1954.

M. Le Gall (Michel), dans le département de la Seine.

A compter du 1er janvier 1955.

M. Roubault (Roger), dans le département de la Seine.
M. Ginisty (Georges), détaché.
M. Castaingts (Jean), détaché E. N. A.
M. Bouhin (Clément), détaché E. N. A.

A compter du 1er février 1955.

M. Galloux (Max), dans le département de la Charente.
M. Boursier (Louis), détaché.

A compter du 1er mars 1955.

M. Salmon (Raymond), dans le département du Cher.

A compter du 11 avril 1955.

M. Basard (Jean), dans le département du Rhône.

A compter du 1er mai 1955.

M. Wierez (Roger), dans le département du Pas-de-Calais.
Mme Ducrot (Anne), dans le département de la Seine.
M. Boileau (Pierre), dans le département d'Eure-et-Loir.

Sont reclassés dans les nouveaux cadres du service des enquêtes économiques en qualité de commissaire de 2e classe, 1er échelon, les commissaires de 2e classe, 1er échelon, des anciens cadres dont les noms suivent:

A compter du 1er janvier 1953.

MM.
Tibi (Bernard), détaché.
Baudequin (Henri), détaché.
Guilard (Raymond), détaché.
Masounabe-Puyanne, détaché.
Brien (Pierre), détaché.

A compter du 1er mai 1953.

M. Dubois (René), détaché.

Sont reclassés dans les nouveaux cadres du service des enquêtes économiques en qualité de commissaire de 3e classe, 3e échelon, les commissaires de 3e classe, 3e échelon, des anciens cadres dont les noms suivent (1):

A compter du 1er janvier 1953.

MM.
Berthier (Edmond), Seine, 1er janvier 1945.
Bouvier (Lucien), Moselle, 1er janvier 1945.
Bourdin (Arsène), Haut-Rhin, 1er janvier 1945.
Poueyou (Noël), Hérault, 1er janvier 1945.
More (Désiré), Morbihan, 1er janvier 1945.
Marty (Pierre), Rhône, 1er juillet 1945.
Bru (Gérard), Seine-et-Marne, 11 novembre 1945.
Denis (Pierre), Seine, 16 janvier 1946.
Morin (Maurice), Seine-et-Oise, 2 février 1946.
Leroy (Jean), Tarn-et-Garonne, 3 février 1946.
Donguy (Paul), détaché, 28 février 1946.
Dorp (Jacques), Marne, 1er août 1946.
Nomy (André), Meuse, 1er août 1946.
Bioux (André), Ardennes, 1er août 1946.
Rogue (Jean), Seine, 2 août 1946.
Blanc (Paul), Seine, 4 septembre 1946.
Girardet (Jean), Haute-Savoie, 1er décembre 1946
Fuynel (René), Bouches-du-Rhône, 8 décembre 1946.
Galtier (Marcel), Seine, 16 février 1947.
Gey (Jean), Hautes-Pyrénées, 1er juin 1947.
Darrichon (Jean), territoire de Belfort, 1er août 1947.
Sechaud (Louis), Seine, 7 août 1947.
David (André), Loire-Inférieure, 1er octobre 1947.
Poujol (Pierre), Aveyron, 1er octobre 1947.
Briolet (Jean), Pas-de-Calais, 16 octobre 1947.
De Plument de Bailhac (Marcel), Seine, 1er novembre 1947.
Durey (Marie-Jeanne), Seine, 1er novembre 1947.
Couderc (Jean), Seine, 16 novembre 1947.
Ramondou (Yves), Lot-et-Garonne, 16 novembre 1947.
Escouteloup (Jean), Marne, 1er janvier 1948.
Iochum (Marcel), Meurthe-et-Moselle, 1er janvier 1948.
Lombard (Maurice), service détaché, 1er janvier 1948.
Jouve (Henri), Rhône, 1er janvier 1948.
Dupont (André), Manche, 1er janvier 1948.
Fayolle (Georges), Haute-Loire, 1er janvier 1948.
Peloux (Daniel), Drôme, 1er janvier 1948.
Lefesvre (Michel), Aisne), 1er février 1948.
Combe (Claudius), Loire, 1er février 1948.
Baron (Francis), Loire-Inférieure, 1er février 1948.
Mercier (Jean), Vienne, 1er mars 1948.
Besson (Marcel), Saône-et-Loire, 1er mars 1948.
Baliteau (Robert), Indre-et-Loire, 1er mars 1948.
Debut (Roland), Aisne, 1er mai 1948.
Rameau (Marcel), Loiret, 1er mai 1948.
Geraud (Guillaume), Hérault, 1er juin 1948.
Seigneret (René), Saône-et-Loire, 1er juin 1948.
Daumas (René), Bouches-du-Rhône, 1er juin 1948.
Vaniet (Michel), Pas-de-Calais, 1er juin 1948.
Guldner (Henri), Moselle, 16 juin 1948.
Guillotin de Corson (Robert), Loire-Inférieure, 1er juillet 1948.
Vachier (Léon), Bouches-du-Rhône, 1er juillet 1948.
Gagnier (Maurice), Gironde, 1er juillet 1948.
Bonnefoy (Marcel), Loire, 1er juillet 1948.
Froget (André), Haute-Vienne, 1er juillet 1948.
Dejean (Jacques), Gironde, 1er juillet 1948.
Chabot (Philippe), Creuse, 1er juillet 1948.
Giboux (Robert), Aube, 1er juillet 1948.
Simeon (Marcel), Loiret, 1er juillet 1948.
De Binas (Paul), Gironde, 1er juillet 1948.
Maynadier (Jean), Aude, 1er juillet 1948.
Bievelot (Raymond), Calvados, 1er juillet 1948.
Letourneur (Jean), Aveyron, 1er juillet 1948
Bordes (Georges), Tarn, 1er juillet 1948.
Poyet (Louis), Haute-Vienne, 1er juillet 1948.
Brege (Roger), Gard, 1er juillet 1948.
Rivière (Maxime), Vienne, 1er juillet 1948.
Roubault (Lucien), Seine-et-Oise, 1er juillet 1948.
Foraut (Robert), Eure-et-Loir, 1er juillet 1948.
Adoue (Julien), Eure, 1er août 1948.
Dargelos (Henri), Gers, 1er août 1948.
DeJean (André), Ariège, 16 août 1948.
Habouzit (Ernest), Ardèche, 16 août 1948.
Bizos (Maurice), détaché, 1er septembre 1948.
Grall (Yves), Finistère, 1er septembre 1948.
Targowla (Alfred), Ille-et-Vilaine, 16 septembre 1948.
Baude (Jean), Nord, 1er octobre 1948
Gonnet (André), Seine, 1er octobre 1948.
Moutou (Guy), Haute-Garonne, 16 octobre 1948.
Collet (Georges), Seine-Maritime, 1er novembre 1948.
Birac (Jean), Seine-et-Oise, 1er décembre 1948.
Unzeitig (eJan), Vosges, 1er décembre 1948.
Carriere (Jean), Aveyron, 1er décembre 1948.
Duthion (Louis), Haute-Marne, 1er janvier 1949.
Cabournot (Roger), Seine, 1er janvier 1949.
Bliane (Maurice), Nord, 1er janvier 1949.
Defonte (Michel), Somme, 1er mars 1949.
Vidal (Joseph), Var, 1er mars 1949.
Glory (René), Bouches-du-Rhône, 1er avril 1949.
Pernet (Yves), Puy-de-Dôme, 1er avril 1949.
Dubo (Marcel), Nord, 16 mai 1949.
Vassel (René), Oise, 1er juin 1949.
Durand (Louis), Lozère, 1er juillet 1949.
Moretti (Roger), Bouches-du-Rhône, 1er juillet 1949.
Casy (Yves), Seine, 1er juillet 1949.
Ermault (Fernand), Manche, 1er juillet 1949.
Bernes (Georges), Gironde, 1er juillet 1949.
Charpentier (Marcel), Seine, 1er août 1949.
Morin (Guy), Seine, 1er août 1949.
Ledoux (Jean), Orne, 1er août 1949.
Mollard (René), Aveyron, 1er août 1949.
Louvet (Auguste), Seine-Maritime, 1er septembre 1949.
Rossini (Ange), Corse, 1er septembre 1949.
Terrasson (René), Hautes-Pyrénées, 16 octobre 1949.
Dadier (Max), Haute-Savoie, 1er novembre 1949.
Terrier (Jean), Jura, 1er janvier 1950.
Thomann (René), Haut-Rhin, 1er janvier 1950.
Bernigaud (Pierre), Alpes-Maritimes, 1er janvier 1950.
Pierre (Georges), Marne, 16 janvier 1950.
Delambre (René), Seine, 16 janvier 1950.
Watteaux (Gaston), Puy-de-Dôme, 1er février 1950.
Redon (Louis), Seine, 16 février 1950.
Sainsaulieu (Charles), Seine-Maritime, 1er mars 1950.
Paisant (Robert), Seine, 16 mars 1950.
Lapaquette (Victor), Cher, 1er avril 1950.
Theveny (Alphonse), Ain, 16 avril 1950.
Guyomard (Jean), Seine-et-Oise, 1er mai 1950.
Braun (René), Meurthe-et-Moselle, 1er mai 1950.
Landrieux (Pierre), Oise, 1er juin 1950.
Grange (Maurice), Haute-Savoie, 16 juin 1950.
Sempey (Charles), Haute-Garonne, 16 juillet 1950.
Brisset (Raymond), Seine, 16 juillet 1950.
Viau (Lucien), Landes, 1er août 1950.
Freche (Joseph), Haute-Garonne, 16 août 1950.
Ferry (Roland), Corse, 16 août 1950.
Marty (René), Hérault, 1er septembre 1950.
Ricard (Gilbert), Seine, 1er octobre 1950.
Rouneaud (Adrien), Corrèze, 15 novembre 1950.
Roche (André), Nièvre, 16 novembre 1950.
Juppin (Jules), Seine, 1er décembre 1950.
Ramauge (Georges), Lozère, 16 décembre 1950.
Saillot (Louis), Maine-et-Loire, 16 décembre 1950.
Luquet (Pierre), Sarthe, 1er janvier 1951.
Sy (Léon), Pas-de-Calais, 1er février 1951.

(1) La date suivant le département d'affectation est celle de la prise de rang dans le nouvel échelon.

Saccone (Louis), Bouches-du-Rhône, 16 février 1951.
Moudelot (Robert), Seine, 16 février 1951.
Alfonsi (Joseph), Bouches-du-Rhône, 16 février 1951.
Durand (Roger), Tarn-et-Garonne, 1er mars 1951.
Kernet (Marcel), Indre-et-Loire, 1er mars 1951.
Darnis (Robert), Lot 1er mai 1951.
Lignier (Henri), Meurthe-et-Moselle, 16 mai 1951.
Barbareau (Gustave), Seine, 1er juin 1951.
Labat (Jean), Meurthe-et-Moselle, 16 juin 1951.
Bayon (Raymond), détaché, 16 juillet 1951.
Christaki de Germain (Karl), détaché, 1er septembre 1951.
Marchal (François), Ardennes, 1er septembre 1951.
Constant (Marcel), Vaucluse, 1er septembre 1951.
Dulmet (Jean), Seine, 16 septembre 1951.
Lemaire (Joseph), Aube, 1er octobre 1951.
Lande (Robert), Seine, 10 octobre 1951.
Constantin (Marcel), Vaucluse, 1er novembre 1951.
Vincent (Henri), Seine, 16 novembre 1951.
Talayra (Raymond), Haute-Garonne, 16 novembre 1951.
Fournery (Georges), Rhône, 1er décembre 1951.
Cambien (René), Seine, 1er janvier 1952.
Barthes (Pierre), Hérault, 1er février 1952.
Santoni (Jean), Seine, 13 février 1952.
François (Robert), Charente-Maritime, 16 février 1952.
Le Rhun (Henri), Marne, 16 février 1952.
Juishomme (Raymond), Moselle, 1er mars 1952.
Galode (Laurent), Deux-Sèvres, 1er mars 1952.
Stephan (André), Jura, 16 mai 1952.
Perriere (Marie-Antoinette), Seine, 1er juillet 1952.
Poyelant (Juliette), Seine, 1er juillet 1952.
Bernard (Roger), Seine, 1er juillet 1952.
Cassignol (Marguerite), Seine, 1er juillet 1952.
Bigou (Odette), Seine, 1er juillet 1952.
Turcan (Mireille), Seine, 1er juillet 1952.
Gerin-Roze (Charlotte), Seine, 1er juillet 1952
Deveaux (Suzanne), Seine, 1er juillet 1952
Perrin (Pierre), Côtes-du-Nord, 1er juillet 1952.
Audebert (Suzanne), Seine, 1er juillet 1952.
Vignes (Albert), Seine, 1er juillet 1952.
Joly (Augustine), Seine, 1er juillet 1952.
Oschner (Monique), Seine, 1er juillet 1952.
Taddei (Antoine), Seine, 1er juillet 1952.
Thiery (Andrée), Seine, 1er août 1952.
Combourieu (Blanche), Seine, 1er août 1952.
Gueraische (Jeannine), Eure-et-Loir, 1er septembre 1952.
Magord (André), Vendée, 15 septembre 1952.
Dubart (Maurice), Orne, 1er octobre 1952.
François (Michèle), Seine, 1er octobre 1952.
Jacod (Joseph), Loire, 16 octobre 1952.
Villon (André), Bouches-du-Rhône, 1er novembre 1952.
Dupre (Yvette), Ille-et-Vilaine, 1er novembre 1952.
Vidieu (Jacqueline), Var, 1er novembre 1953.
Le Henaff (Aristide), Mayenne, 1er janvier 1953.
Hardouin (André), Côtes-du-Nord, 1er janvier 1953.
Letellier (Gabriel), Seine, 1er janvier 1953.
Lagrange (Odile), Seine, 1er janvier 1953.

A compter du 1er avril 1953.

M. Kœnig (Pierre), dans le département de Meurthe-et-Moselle.

A compter du 1er mai 1953.

Mme Guibal (Paulette), dans le département de la Seine.
M. Mounier (Marcel), dans le département des Côtes-du-Nord.

A compter du 1er novembre 1953.

M. Devemy (Nestor), dans le département du Nord.

Seront constatées par un arrêté distinct les bonifications et majorations d'ancienneté non utilisées par les fonctionnaires figurant au présent arrêté et qui leur ont été accordées au titre des lois des 31 mars 1928, 9 décembre 1927, 14 mai 1951, 26 septembre 1951 et 19 juillet 1952, par les arrêtés des 16 septembre 1948, 8 octobre 1948, 19 octobre 1948, 1er décembre 1948, 10 décembre 1948, 20 janvier 1949, 29 janvier 1949, 11 juin 1949, 23 juillet 1951, 18 septembre 1951, 16 décembre 1951, 22 avril 1955, 12 octobre 1955, 25 octobre 1955, 16 novembre 1955 et 25 novembre 1955,

Par arrêté du 28 janvier 1956:

M. Maitre (Maurice-Pierre-Paul), commissaire de 2e classe, 4e échelon, dans le département de Loir-et-Cher, est reclassé en qualité de contrôleur principal de classe exceptionnelle, 2e échelon, rang du 6 novembre 1954.

M. Dupre (Jacques-Albert), commissaire de 3e classe, 3e échelon, dans le département de la Seine-Maritime, est reclassé en qualité de contrôleur principal du 1er échelon, rang du 1er janvier 1950.

M. Debacq (Louis-Désiré-Augustin), commissaire de 3e classe, 3e échelon, dans le département du Loiret, est reclassé en qualité de contrôleur principal du 1er échelon, rang du 5 septembre 1952.

Le présent arrêté prend effet à compter du 1er janvier 1953.

Tableau d'avancement pour le grade de directeur départemental adjoint des enquêtes économiques.

ANNÉE 1953

Les inspecteurs principaux:

1 Flocon, à Saint-Etienne.
2 Frechou, à Paris.
3 Truchet, à Gap.
4 Bezian, à Rouen.
5 Barnier, à Maseille.
6 Nicolari, à Perpignan.
7 Mac-Grath, au Mans.
8 Savet, à Vesoul.
9 Dufour, en service détaché.
10 Bahurel, à Saint-Brieuc.
11 Dememes, à Avignon.
12 Mermet, à Laon.
13 Pairault, à Niort.
14 Picart, à Brest.
15 Payen, à la Rochelle.
16 Leroy, à Vannes.
17 Gascou, en service détaché.
18 Bouges, à Tours.
19 Meilhon, à Carcassonne.
20 Bouvard, à Nîmes.
21 Maillart, à Beauvais.
22 Caenen, à Paris.
23 Cibert, à Paris.
24 Caubien, à Mézières.
25 Jeannin, à Annecy.
26 Fragonard, à Bordeaux.
27 Marchadier, à Angoulême.
28 Schneider, à Lyon.
29 Poder, à Rennes.

PROMOTIONS

Par arrêté du 26 janvier 1956:

Sont promus, sur place, directeurs départementaux adjoints du 2e échelon du service des enquêtes économiques les inspecteurs principaux du 4e échelon dont les noms suivent:

MM. Flocon (Jean), à Saint-Etienne (Loire).
Frechou (François), à Paris.
Truchet (Marcel), à Gap (Hautes-Alpes).
Bezian (Alfred), à Rouen (Seine-Maritime).
Barnier (Ferdinand), à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Nicolari (François), à Perpignan (Pyrénées-Orientales).
Mac-Grath (Léon), au Mans (Sarthe).
Savet (Jean), à Vesoul (Haute-Saône).
Dufour (Jean), en service détaché.
Bahurel (Louis), à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Sont promus, sur place, directeurs départementaux adjoints du 1er échelon les inspecteurs principaux du 4e échelon dont les noms suivent:

MM. Dememes (André), à Avignon (Vaucluse).
Mermet (Roger), à Laon (Aisne).
Pairault (François), à Niort (Deux-Sèvres).
Picart (Joseph), à Brest (Finistère).
Payen (Pierre), à la Rochelle (Charente-Maritime).
Le Roy (Maurice), à Vannes (Morbihan).
Gascou (Jacques), en service détaché.
Bouges (Marcel), à Tours (Indre-et-Loire).
Meilhon (Henri), à Carcassonne (Aude).
Bouvard (Roger), à Nîmes (Gard).
Maillart (Joseph), à Beauvais (Oise).
Caemen (Léon), à Paris.
Cibert (André), à Paris.
Caubien (Georges), à Mézières (Ardennes).
Jeannin (André), à Annecy (Haute-Savoie).
Fragonard (Jacques), à Bordeaux (Gironde).
Marchadier (Maurice), à Angoulême (Charente).
Schneider (Maurice), à Lyon (Rhône).
Poder (Jean), à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Tableau d'avancement pour les grades de commissaire de classe exceptionnelle 1re et 2e classe.

ANNÉE 1953

I. — *Commissaires de 1re classe présentés pour la classe exceptionnelle.*

1 Poggi (André), Rhône.
2 Lairie (François), Ille-et-Vilaine.
3 Caldesaiques (Emile), Seine.
4 Laffe (Jean), Nord.

II. — *Commissaires de 2e classe présentés pour la 1re classe.*

1 Puell (Emile), Aveyron.
2 Gasc (Charles), Haute-Garonne.
3 Prigent (Louis), Seine.
4 Bourdon (Hubert), Seine.
5 Favant (Jean), Bouches-du-Rhône.
6 Mufraggi (Xavier), Bouches-du-Rhône.
7 Beauxis (Jean), Seine.
8 Galand (Maurice), Nord.
9 Grall (Alfred), Seine.
10 Levelut (Alphonse), Puy-de-Dôme.

11 Roubieu (Maurice), Cher.
12 Dufraisse (Roger), Seine.
13 Zalacain (Antoine), Oise.
14 Lafont (Jean), Corrèze.
15 Renaud (Charles), Gironde.
16 Ducrot (Henri), Seine.
17 Dutour (Jean), Gironde.
18 Argenton (André), détaché.
19 Malaspina (Ambroise), Basses-Pyrénées.
20 Lhoumeau (Basile), Hautes-Pyrénées.
21 Tassart (Marcel), Nord.
22 Mordini (Moïse), Alpes-Maritimes.
23 Beaufils (Emile), Haute-Vienne.
24 Serou (Louis), Hérault.
25 Suffran (Marcel), Gironde.
26 Domergue (Henri), Lozère.
27 Lourrou (Raymond), Gironde.
28 Veyry (René), Gironde.
29 Clavere (Pierre), Somme.
30 Coltat (Henri), Seine-et-Oise.
31 Charun (Jean), Rhône.
32 Mayneris (Joseph), Pyrénées-Orientales.
33 Le Guevel (François), Manche.
34 Jourdan (Jean), Haute-Garonne.
35 Seigne (Henri), Aude.
36 Debord (Jean), Corrèze.
37 Laguionie (Jean), Haute-Vienne.
38 Le Guen (Gustave), Ille-et-Vilaine.
39 Puig (François), Deux-Sèvres.
40 Goujon (Charles), détaché.
41 Dalaison (Constantin), Isère.
42 Le Galo (René), Loire-Inférieure.
43 Pages (Fernand), Seine.
44 Moulins (Maurice), Hérault.
45 Noquet (Gaston), Oise.
46 Lonjou (Denis), Vienne.
47 Dahiez (Paul), Nord.
48 Mathon (Lucien), Loire.
49 Thurel (Robert), Seine.
50 Bugugnani (Jean), Seine.
51 Merser (Eugène), Marne.
52 Jobert (Pierre), Marne.
53 Moliner (René), Seine-et-Oise.
54 Dalger (Pierre), Dordogne.
55 Crozet (Joseph), Saône-et-Loire.
56 Beynet (Paul), Bouches-du-Rhône.
57 Toustou (Louis), Savoie.
58 Calmes (Fernand), Aisne.
59 Garoff (Guillaume), Ille-et-Vilaine.
60 Cormier (Maurice), Yonne.
61 Joly (André), Loiret.
62 Collet (René), Aisne.
63 Ollivier (Francis), Haute-Garonne.
64 Festal (Jean), Savoie.
65 Thorwarth (René), Seine.
66 Chauvineaux (René), Basses-Pyrénées.
67 Maurette (Jean), Calvados.
68 Montorcier (Antoine), Loire.
69 Alaux (Albert), Tarn-et-Garonne
70 Puyo (Denis), Basses-Pyrénées.
71 Paradeis (Pierre), Loire.
72 Beffara (René), Seine.
73 Hommel (André), Seine.
74 Faucanie (Louis), Dordogne.
75 Carrere (Eugène), Haute-Garonne.
76 Guichou (Jean), Basses-Pyrénées.
77 Dubois (Gaston), Côtes-du-Nord.
78 Lamire (François), Seine.
79 Rauzy (Jean), Haute-Garonne.
80 Decool (Georges), Seine-et-Oise.
81 Lauruol (Eugène), Loire-Inférieure.
82 Arnaud (Eugène), Seine.
83 Anthouard (Marcel), Hautes-Alpes.
84 Cerciat (Alfred), Lot-et-Garonne.
85 Vilette (Léon), Nord.
86 Quezel (Roger), Bas-Rhin.
87 Dessiet (Francisque), Puy-de-Dôme.
88 Aibez (Albert), Seine.
89 Bernard (Auguste), Seine.
90 Delpuech (Jean-Baptiste), Seine.
91 Tasso (César), Bouches-du-Rhône.
92 Lalue (Alain), Seine.
93 Sos (Georges), Loire.
94 Beaugendre (Lucien), Loir-et-Cher.
95 Doucet (Maurice), Bas-Rhin.
96 Senegas (Maurice), Seine.
97 Thonnos (Maurice), Loire-Inférieure.
98 Desmier (Fernand), Maine-et-Loire.
99 Proux (Maurice), détaché.
100 Frédéric (Pierre), Ardennes.
101 Chateauneuf (Hubert), Drôme.
102 Lussert (Jacques), Puy-de-Dôme.
103 Cozic (René), Lot-et-Garonne.
104 Puech (Louis), Orne.
105 Le Corre (Jean), Jura.
106 Bordes (Léopold), Alpes-Maritimes.
107 Coste (Jean), Hérault.
108 Belalbre (Maurice), Seine.
109 Saint-Pol (Fernand), Seine.
110 Allou (Guy), Nord.
111 Debru (Henri), Aude.
112 Porlier (Maurice), Seine.
113 Carrere (Jean), Meurthe-et-Moselle.
114 Gambart (André), Aisne.
115 Forey (Jean), Rhône.
116 Arbet (Charles), Savoie.
117 Sallet (Samuel), Seine.
118 Gallant (Pierre), Vaucluse.
119 Roche (Pierre), Seine.
120 Lubin (Henri), Seine.
121 Le Priellec (Jean), Seine.
122 Vidal (André), Seine.
123 Lasfargues (André), Seine.
124 Filippi (Louis), Seine.
125 Ormières (Antoine), Seine.
126 Caumont (Henri), Eure.
127 Bonnet (Pierre), Gironde.
128 Beauchard (Lucien), Marne.
129 Rascle (Maurice), Rhône.
130 Fortias (Paul), Seine.
131 Humbert (Jean), Charente.
132 Bresson (Eloi), Haute-Loire.
133 Le Moenner (Gabriel), Morbihan.
134 Grosset (Jean), Nord.
135 Maillot (Raymond), Côte-d'Or.
136 Gaconnet (Albert), Meurthe-et-Moselle.
137 Micas (Lucien), Haute-Garonne.
138 Dellac (Jean), Basses-Alpes.
139 Bodilis (Paul), Ille-et-Vilaine.
140 Grall (Jérôme), Finistère.
141 Legrand (Paul), Nord.

III. — *Commissaires de 3e classe présentés pour la 2e classe.*

1 De Plument de Bailhac (Marcel), Seine.
2 Debut (Roland), Aisne.
3 Mme Durey (Marie-Jeanne), Seine.
4 Gey (Jean), Hautes-Pyrénées.
5 Charpentier (Marcel), Seine.
6 Gagnier (Maurice), Gironde.
7 Maynadier (Jean), Aude.
8 Mollard (René), Aveyron.
9 Dejean (Jacques), Gironde.
10 Vachier (Léon), Bouches-du-Rhône.
11 De Biras (Paul), Gironde.
12 Gallier (Marcel), Seine.
13 Brege (Roger), Gard.
14 Roubault (Lucien), Seine-et-Oise.
15 Rameau (Marcel), Loiret.
16 Birac (Jean), Seine-et-Oise.
17 Cabournot (Roger), Seine.
18 Collet (Georges), Seine-Maritime.
19 Poujol (Pierre), Aveyron.
20 Morin (Maurice), Seine-et-Oise.
21 Blanc (Paul), Seine.
22 Targowla (Alfred), Ille-et-Vilaine.
23 Letourneur (Jean), Aveyron.
24 Chabot (Philippe), Creuse.
25 Ramondou (Yves), Lot-et-Garonne.
26 Simeon (Marcel), Loiret.
27 Guillotin de Corson (Robert), Loire-Inférieure.
28 Bonnefoy (Marcel), Loire.
29 Grall (Yves), Finistère.
30 Brisset (Raymond), Seine.
31 Redon (Louis), Seine.
32 Sainsaulieu (Charles), Seine-Maritime.
33 Escouteloup (Jean), Marne.
34 Bernes (Georges), Gironde.
35 Leroy (Jean), Tarn et-Garonne.
36 Rogue (Jean), Seine.
37 Froget (André), Haute-Vienne.
38 Duthion (Louis), Haute-Marne.
39 Foraut (Roger), Eure-et-Loir.
40 Giboux (Robert), Meuse.
41 Poyet (Louis), Haute-Vienne.
42 Bizos (Maurice), détaché.
43 Watteaux (Gaston), Puy-de-Dôme.
44 Paisant (Robert), Seine.
45 Freche (Joseph), Haute-Garonne.
46 Coudere (Jean), détaché.
47 Baron (Francis), Loire-Inférieure.
48 Lefebvre (Michel), Aisne.
49 Habouzit (Ernest), Ardèche.
50 Ernault (Fernand), Manche.
51 Bernigaud (Pierre), Alpes-Maritimes.
52 Theveny (Alphonse), Ain.
53 Dorp (Jacques), Marne.
54 Girardet (Jean), Haute-Savoie.
55 Fuynel (René), Bouches-du-Rhône.
56 Sechaud (Louis), Seine.
57 Bievelot (Raymond), Calvados.
58 Briolet (Jean), Pas-de-Calais.
59 Rivière (Maxime), Vienne.
60 Bordes (Georges), Tarn.
61 Houdelot (Robert), Seine.
62 Senis (Pierre), Seine.
63 Ricard (Gilbert), Seine.
64 Besson (Marcel), Saône et-Loire.
65 Baliteau (Robert), Indre-et-Loire.
66 Pierre (Georges), Marne.
67 Delambre (René), Seine.
68 Viau (Lucien), Landes.
69 Juppin (Jules), Seine.
70 Lignier (André), Meurthe-et-Moselle.
71 Poueyou (Noël), Hérault.
72 David (André), Loire-Inférieure.
73 Sempey (Charles), Haute-Garonne.
74 Biaux (André), Ardennes.
75 Rossini (Ange), Corse.
76 Eliane (Maurice), Nord.
77 Defonte (Michel), Somme.
78 Ferry (Roland), Corse.
79 Combe (Claudius), Loire.
80 Berthier (Edmond), Seine.
81 Bourdin (Arsène), Haut-Rhin.
82 Bouvier (Lucien), Moselle.
83 More (Désiré), Morbihan.
84 Iochum (Marcel), Meurthe-et-Moselle.
85 Dupont (André), Manche.
86 Fayolle (Georges), Haute-Loire.
87 Peloux (Daniel), Drôme.
88 Mercier (Jean), Vienne.
89 Geraud (Guillaume), Herault.
90 Terrasson (René), Hautes-Pyrénées.
91 Guyomard (Jean), Seine-et-Oise.
92 Nomy (André), Meuse.
93 Ledoux (Jean), Calvados.
94 Lapaquette (Victor), Cher.
95 Alfonsi (Joseph), Bouches-du-Rhône.
96 Carrière (Jean), Aveyron.
97 Braun (René), Meurthe-et-Moselle.
98 Dargelos (Henri), Gers.
99 Marty (René), Hérault.
100 Saillot (Louis), Maine-et-Loire.
101 Daumas (René), Bouches-du-Rhône.
102 Baude (Jean), Nord.
103 Thomann (René), Haut-Rhin.
104 Jouve (Henri), Rhône.
105 Lombard (Maurice), Isère.
106 Guldner (Henri), Moselle.
107 Dejean (André), Ariège
108 Seigneret (René), Saône-et Loire.
109 Bayon (Raymond), détaché.
110 Vaniet (Michel), Pas-de-Calais.
111 Gonnet (André), Seine.
112 Moutou (Guy), Haute-Garonne.
113 Unzeitig (Jean), Vosges.
114 Durand (Louis), Lozère.
115 Grange (Maurice), Haute-Savoie.
116 Roche (André), Nièvre.
117 Ramauge (Georges), Lozère.
118 Sy (Léon), Pas-de-Calais.
119 Soccone (Louis), Bouches-du-Rhône.
120 Durand (Roger), Tarn-et-Garonne.
121 Maurin (Guy), Seine.
122 Glory (René), Bouches-du-Rhône.
123 Vassel (René), Oise.
124 Moretti (Roger), Bouches-du-Rhône.
125 Louvet (Auguste), Seine-Maritime.
126 Marty (Pierre), Rhône.
127 Bru (Gérard), Seine-et-Marne.
128 Dubo (Marcel), Nord.

PROMOTIONS

Par arrêté du 28 janvier 1956, sont nommés sur place commissaires de classe exceptionnelle, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1953 les commissaires de 1re classe, 4e échelon, du service des enquêtes économiques, dont les noms suivent:

MM Poggi (André), département du Rhône.
Lairie (François), département d'Ille-et-Vilaine.
Caldesaigues (Emile), département de la Seine.
Laffe (Jean), département du Nord.

Liste d'aptitude au reclassement dans les nouveaux cadres du service des enquêtes économiques des commissaires de 2e et 3e classe des enquêtes économiques.

1° *Commissaires de 2e classe.*

Baby (Hugues), en service détaché.
Dahiez (Paul), Nord.
Le Guevel (François), Manche.
Méthon (Lucien), Loire.
Collat (Henri), Seine-et-Oise.
Suffran (Marcel), Gironde.
Jourdan (Jean), Haute-Garonne.
Seigne (Henri), Aude.
Lonjou (Denis), Vienne.
Domergue (Henri), Lozère.
Charun (Jean), Rhône.
Serou (Louis), Hérault.
Festal (Jean), Savoie.
Zalacain (Antoine), Oise.
Lourrou (Raymond), Gironde.
Renaud (Charles), Gironde.
Gendreu (Georges), en service détaché.
Mufraggi (Xavier), Bouches-du-Rhône.
Favant (Jean), Bouches-du-Rhône.
Thorvarth (René), Seine.
Chauvineaux (René), Basses-Pyrénées.
Berlin (André), Moselle.
Mechet (Lucien), Côte-d'Or.
Veyry (René), Gironde
Maurette (Jean), Calvados.
Noël (Maurice), détaché.
Montorcier (Antoine), Loire
Clavère (Pierre), Somme.
Puel (Emile), Aveyron
Chapalain (Guillaume), Calvados.
Alaux (Albert), Tarn-et-Garonne.
Moulins (Maurice), Hérault.
Bouc (Marcel), détaché aux C. I.
Gralhas (Marcel), Gers.
Beauxis (Jean), Seine.
Debord (Jean), Corrèze.
Puyo (Denis), Basses-Pyrénées.
Lagunonie (Jean), Haute-Vienne.
Ducrot (Henri), Seine.
Le Guen (Gustave), Ille-et-Vilaine.
Galand (Maurice), Nord.
Noquet (Gaston), Oise.
Grall (Alfred), Seine.
Garnaud (Marcel), Vendée.
Mayneris (Joseph), Pyrénées-Orientales.
Puig (François), Deux-Sèvres.
Levelut (Alphonse), Puy-de-Dôme.
Anthouard (Marcel), Hautes-Alpes.
Roubieu (Maurice), Cher.
Dutour (Jean), Gironde.
Cerclat (Alfred), Lot-et-Garonne.
Vilette (Léon), Nord.
Argenton (André), service détaché.
Lauruol (Eugène), Loire-Inférieure.
Toustou (Louis), Savoie.
Malaspina (Ambroise), Basses Pyrénées.
Cames (Fernand), Aisne.
Quezel (Roger), Bas-Rhin.
Lafont (Jean), Corrèze.
Garoff (Guillaume), Ille-et-Vilaine.
Lhoumeau (Bazile), Hautes-Pyrénées.
Pages (Fernand), Seine.
Arnaud (Eugène), Seine.
Dessile (Francisque), Puy-de-Dôme.
Cormier (Maurice), Yonne.
Pesquer (Jean) Orne.
Tassart (Marcel), Nord
Delraisse (Roger), Seine.
Joly (André-Louis), Loiret.
Collet (René), Aisne.
Mordini (Moïse), Alpes-Maritimes.
Ollivier (Francis), Haute-Garonne.
Beaufils (Emile), Haute-Vienne.
Gasc (Charles), Haute-Garonne.
Jobert (Pierre), Marne.
Glaizes (Ferdinand), Loir-et-Cher.
Molinier (René), Seine-et-Oise.
Prigent (Louis), Seine.
Goujon (Charles), service détaché.
Daiger (Pierre), Dordogne.
Guichou (Jean), Basses-Pyrénées.
Lamire (François), Seine.
Palomba (Antoine), Bouches-du-Rhône.
Tasso (César), Bouches-du-Rhône.
Cassagne (Louis), Nord, détaché aux C. I.
Dubois (Gaston), Côtes-du-Nord.
Beaugendre (Lucien), Loir-et-Cher.
Doucet (Maurice), Bas-Rhin
Decool (Georges), Seine-et-Oise.
Sos (Georges), Loire.
Dalaison (Constantin), Isère.
Rauzy (Jean), Haute-Garonne.
Le Galo (René), Loire-Inférieure.
Crozet (Joseph), Saône-et-Loire).
Beynet (Paul), Bouches-du-Rhône.
Faucanie (Louis), Dordogne.
Lussert (Jacques), Puy-de-Dôme.
Cozic (René), Lot-et-Garonne.
Frat (Raymond), Seine.
Bancel (Marcel), Seine.
Lalue (Alain), Seine.
Jabot (Pierre), Hérault.
Giudicelli (Paul), Bouches-du-Rhône.
Ormières (Antoine), Seine.
Puech (Louis), Orne.
Beffara (René), Seine.
Gouineau (Roger), Seine.
Hommel (André), Seine.
Le Corre (Jean), Jura.
Caumont (Henri), Seine-Maritime.
Berhuy (Pierre), Nord.
Veraldo (Henri), Seine.
Thurel (Robert-Jean), Seine.
Merser (Eugène), Marne.
Vabrol (Auguste), Seine.
Crouzet (Pierre), Seine-et-Marne.
Carrere (Eugène), Haute-Garonne.
Bugugnani (Jean), Seine.
Schuler (Jean), Vosges.
Bordes (Léopold), Alpes-Maritimes.
Monchy (Marcel), Pas-de-Calais.
Ollivier (François), Côtes-du-Nord.
Vals (Gaston), Haut-Rhin.
Allou (Guy), Nord.
Bourdon (Hubert), Seine.
Thonnos (Maurice), Loire-Inférieure.
Desmier (Fernand), Maine-et-Loire.
Debru (Henri), Aude.
Portier (Maurice), Seine.
Tanière (Jean), Gironde.
Ballereau (Raoul), Seine.
Arbez (Albert), Seine.
Bernard (Auguste), Seine.
Carrere (Jean), Meurthe-et-Moselle.
Gambard (André), Aisne.
Paradeis (Pierre), Loire.
Proux (Maurice), service détaché.
Forey (Jean), Rhône).
Grouiet (Joseph), Basses-Alpes).
Arbet (Charles), Savoie.
Lecornet (Paul), Côte-d'Or.
Sallet (Samuel), Seine.
Galant (Pierre), Vaucluse.
Frederic (Pierre), Ardennes.
Chateauneuf (Hubert), Drôme.
Relpuech (Jean-Baptiste), Seine.
Mayer (André), Seine.
Raguin (Henri), Haute-Saône.
Coste (Jean), Hérault.
Belalbre (Maurice), Seine.
Senegas (Maurice), Seine
Lubin (Henri), Seine.
Le Priellec (Jean), Seine.
Roche (Pierre), Seine.
Vidal (André), Seine.
Lasfargue (André), Seine.
Filippi (Louis), Seine.
Humbert (Jean), Charente.
Rascle (Maurice), Rhône.
Fortias (Paul), Seine
Bresson (Eloi), Haute-Loire.
Le Moenner (Gabriel), Morbihan.
Juteau (Robert), Seine.
Saint-Pol (Fernand), Seine.
André (Alfred), Seine-Maritime.
Chaffaut (Jacques), Seine.
Grosset (Jean), Nord.
Beauchard (Lucien), Marne.
Melin (André), Seine.
Maillot (Raymond), Côte-d'Or.
Martin (Etienne), Rhône.
Gaconnet (Albert), Meurthe-et-Moselle
Bozetto (Jacques), Rhône.
Meunier (Jean), Rhône.
Lasaires (André), Seine.
Ruffenach (Lucien), Bas-Rhin.
Pericaud (Louis), Drôme.
Regnard (Maurice), Seine.
Bonnet (Pierre), Gironde.
Prat (Léon), Haute-Garonne.
Lamblin (Jean), Nord.
Guiu (Léon), service détaché.
Guemied (Georges), Seine
Paschali (Jean), Haute-Saône.
Macquet (Jean), Haute-Vienne.
Vougnon (Edmond), Rhône.
Fidenci (André), Haute-Garonne.
Auger (André), Seine.
Micas (Lucien), Haute-Garonne.
Marnay (Camille), Vienne.
Delac (Jean), Basses-Alpes.
Bodilis (Paul), Ille-et-Vilaine.
Bara (Paul), Seine.
Ratonnat (Jacques), Seine.
Giraud (Georges), Ain.
Seguela (Emile), Drôme.
Angelique (René), Seine.
Ducruet (René), Seine
Faure (Maurice), Isère.
Noe (Léon), Bouches-du-Rhône.
Chaubard (Henri), Tarn.
Thooris (Roger), Pas-de-Calais.
Deruelle (Robert), Nord.
Grall (Jérôme), Finistère.
Pouget (Raymond), Seine.
Grossard (Pierre), service détaché.
Percet (Robert), Maine-et-Loire.
Luciani (Jean), Bouches-du-Rhône.
Behague (Louis), Basses-Pyrénées.
Vuillemin (Jean), Seine.
Revoil (Marc), Seine
Clair (René), Seine-et-Oise.
Gantet (Georges), Seine.
Chavernac (Henri), Hérault.
Lafarche (Marcel), service détaché.
Fournier (Georges), Seine.
Abadie (Jean), Deux-Sèvres.
Rochard (Hervé), Seine.
Randon-Niel (Henri), Seine.
Chabut (Antoine), Seine.
Legrand (Paul), Nord.
Mahoux (Joseph), Haut-Rhin.
Sahuc (Paul), Seine.
Floch (Maurice), Maine-et-Loire.
Leschelet (Maurice), Rhône.
Goin (Joseph), Seine-Maritime.
Jericot (Henri), Rhône.
Palade (Louis), Ardèche
Poulenat (Serge), Creuse.
Gentils (Roland), Maine-et-Loire.
Dekeyne (Pierre), Bouches-du-Rhône.
Didion (Pierre), Seine.
Mesplede (François), Haute-Vienne.
Bender (Henri), Doubs.
Brel (André), Seine-et-Oise.
Recel (Jean), Nièvre.
Malric (Marie), Seine.
Biron (Suzanne), Seine.
Martin (Alfred), Eure.
Volant (Pierre), Finistère.
Paulme (Achille), Seine.
Maisonnave (Jean), Côte-d'Or.
Zaegel (Auguste), Seine.
Rigaux (Gaston), Aisne.
Langlet (Jean), Seine-détaché.
Chancel (Georges), Hautes-Alpes.
Le Bourhis (Raymond), Seine.
Bizeul (Bernard), Loire-Inférieure.
Lestoquoy (Florent), Ardèche.
Guignard (René), Doubs.
Nohen (Antoine), Vaucluse.
Ruffion (Auguste), Bas-Rhin.
Canella (Xavier), Indre-et-Loire.
Puell (Gaston), Indre-et-Loire.
Cabanes (Marius), Isère.
Messigny (Bernard), Basses-Alpes.
Reynaud (Joseph), Aube.
Patour (Fernand), Seine.
Letouze (Amédée), Bouches-du-Rhône.
Cerru (Alfred), Ille-et-Vilaine.
Topart (Roger), Oise.
Delombre (André), Loir-et-Cher
Richard (André), Ardennes.
Cazes (Gérard), Pyrénées-Orientales.
Fourcade (Albert), Gers.
Viala (Maurice), Haut Rhin.
Langenove (René), Nord.
Mozziconnacci (Alexandre), Bouches-du-Rhône.
Mechain (Octave), Charente-Maritime.
Guimiot (Pierre), Isère.
Royer (Pierre), Côte-d'Or.
Combaud (Jean), Lot-et-Garonne.
Canu (André), Seine-Maritime
Audoire (Pierre), Charente-Maritime.
Geley (Roger), Vosges.
Bocholier (Pierre), Ain.

Coy (René), Basses-Pyrénées.
Boutin (Gustave), Seine.
Selve (Robert), Seine.
Lasserre (Robert), Landes.
Baillet (Lucien), Seine-et-Marne.
Thauvel (André), Seine.
Desenclos (André), Seine.
Deby (Jean), Nièvre.
Daoulas (Emile), Morbihan.
Driot (Jean), Bas-Rhin.
Cazenave (Eugène), Hautes-Pyrénées.
Brial (René), Pyrénées-Orientales.
Langlet (André), Nord.
Ollivier (Christophe), Orne.
Connan (Eugène), Manche.
Ferradou (Paul), Gironde.
Sambussy (Henri), Seine.
Rivière (Antoine), Lot.
Boucheron (Raymond), Seine.
Quenaon (Jean), Sarthe.
Albignat (Antoine), Puy-de-Dôme.
Tutiaux (Gaston), Seine.
Bonnaure (Roger), Seine.
Vacher (Robert), Seine.
Baud'huin (Maurice), Nord.
Roux (Charles), Gironde.
Lacaze (Pierre), Dordogne.
Viel (René), Seine-et-Oise.
Hyacinthe (Henri), Gard.
Guyomar (Jean), Seine.
Rebaud (Marcel), Rhône.
Millot (Jacques), territoire de Belfort.
Schont (Laurent), Côte-d'Or.
Ducasse (François), Gironde.
Pian (Roger), Seine.
Casadepax (Paul), Eure.
Lepine (André), Seine.
Ourvouai (Raymond), Seine.
Paris (René), Seine.
Rousselle (Jean), Seine-Inférieure.
Gloaguen (Alain), Finistère.
Adouard (Jean), Saône-et-Loire.
Damei (Albert), Bouches-du-Rhône (service détaché).
Alle (Olivier), Hérault.
Dasriaux (Pierre), Seine.
Lecomte (Fernand), Nord.
Tolet (Adolphe), Seine.
Leriverend (Olivier), Seine-Inférieure.
Couturier (Edgard), Nord.
Giet (Laurent), Rhône.
Poulain (Gabriel), Moselle, détaché.
David (Marcel), Allier.
Le Pouleuf (Robert), Ille-et-Vilaine.
Guellec (François), Finistère.
Moinard (Louis), Loire-Inférieure.
Hauswald (Eugène), Bas-Rhin.
Amant (Emile), Meurthe-et-Moselle.
Illes (Raymond), Var.
Charpentier (Paul), Aisne.
Quintard (Yves), Charente.
Autefage (Maurice), Dordogne.
Dabet (Pierre), Vienne.
Belhote (Raymond), Gard, détaché.
Besque (Paul), Charente-Maritime.
Dubuisson (Luglien), Rhône.
Frossard (Roland), Haute-Marne.
Grand (Charles), Lozère.
Huot (René), Meurthe-et-Moselle.
Desrosiers (Jean), Vendée.
Mothe (Jean), Tarn-et-Garonne.
Henry (Marcel), Yonne.
Le Roy (Jean), Morbihan.
Arnoux (Jacques), Gironde.
Plouhinec (Louis), Saône-et-Loire.
Sabouraud (Gustave), Charente.
Borelli (Ange), Corse.
Printemps (Georges), Dordogne
Carboni (Jean), Corse.
Marsot (Ferdinand), Haute-Saône.
Bresson (Etienne), Seine.
Damon (Georges), Doubs.
Pateau (Robert), Loiret.
Sagne (René), Seine.
Sansonetti (Joseph), Corse.
Sarda (Paul), Alpes-Maritimes.
Bazillou (Pierre), Seine.
Ruf (Pierre), territoire de Belfort.
Barussaud (Roger), Charente-Maritime.
Puig (René), Var.
Texier (Robert), Seine.
Barrault (Jacques), Seine.
Dehaye (Georges), Seine.
Costeseque (André), Seine.
Fort (Jean-Paul), Tarn.
Fornaro (Bernard), Saône-et-Loire.
Girardin (André), Aube.
Le Gall (Jacques), Seine.
Naudan (Louis), Haute-Vienne.
Martin (Jean), Seine.
Mery (Pierre), service détaché.
Jovy (René), Loiret, en service détaché.
Fage (Jean), Seine.
Deltheil (Roger), Cantal.
Allegret (Etienne), Isère.
Capus (André), Hérault.
Blandamour (Fernand), Manche.
Pacaud (Denis), Doubs.
Nannon (Bernard), Ille-et-Vilaine.
Brion (Albert), Vendée.
Coulon (Gabriel), Pyrénées-Orientales.
Delcourt (Pierre), Seine.
Beobide (Louis-Robert), service détaché.
Chailly (Pierre), Seine.
Mazeron (Daniel), Puy-de-Dôme.
Peyronnet (Jean), Basses-Pyrénées.
Dhellly (Jacques), Sarthe.
Marcon (Joseph), Drôme.
Mauron (André), Charente.
Vielpeau (Eugène), Mayenne.
Pascal (Charles), Bouches-du-Rhône.
Seille (Alexandre), Loire-Inférieure.
Lucbert (Jean), Basses-Pyrénées.
Bourdonnec (Guy), Côtes-du-Nord.
Linard (Pierre), service détaché.
Thomas (Paul), Seine.
Laffly (Gabriel), Meurthe-et-Moselle.
Bosc (Jean), Ariège.
Bidault (Pierre), Indre.
Mader (Jean), Bouches-du-Rhône.
Wache (Jean), Seine.
Boutbien (Emile), Côtes-du-Nord.
Lorge (Auguste), Seine.
Menu (Pierre), Seine.
Menguy (René), Puy-de-Dôme.
Mermet-au-Louis (Léon), Haute-Savoie.
Gasc (Joseph), Pyrénées-Orientales.
Totems (Gilbert), Seine.
Chavenon (Paul), Allier.
Theureau (Maurice), Seine.
Martini (Julien), Alpes-Maritimes.
Moreau (Maurice), Seine-et-Oise.
Rouel (Léon), Gard.
Jey (Sébastien), Loiret.
Hartmann (Edouard), Haut-Rhin.
Lagrange (Léon), Bouches-du-Rhône.
Stern (Frédéric), Bas-Rhin.
Jargois (Jean), Haute-Vienne.
Lavielle (Pierre), Basses-Pyrénées.
Eudes (Lucien), Calvados.
Menage (Pierre), Seine.
Leyris (Félix), Meuse.
Disperati (Dominique), Seine.
Roca (Jacques), Seine.
Guinamand (Paul), Haute-Loire.
Andreani (Jean), Corse.
Warin (Robert), Pas-de-Calais.
Jean (Robert), Rhône.
Tournerie (Jean), Haute-Vienne.
Pouyet (Daniel), Puy-de-Dôme.
Brochet (Alphonse), Ille-et-Vilaine.
Dauga (Jean), service détaché.
Bethus (Armand), Seine.
Hugon (Jean-Louis), Seine-détaché.
Touzelet (Roger), Rhône.
Pierrat (Julien), Pas-de-Calais.
Barthel (Charles), Bas-Rhin.
Secail (René), Rhône.
Kirchstetter (Jean), Marne.
Bouchind'homme (Georges), Seine-et-Marne.
Nottet (René), Jura.
Cadot (Michel), Doubs.
Peeters (Paul), Seine.
Thomas (Roger), Seine.
Mme Cuquel (Andrée), Seine.
Ernewein (Joseph), Bas-Rhin, en service détaché.
Menoreau (Jean), Maine-et-Loire.
Chevalier (Yves), Côtes-du-Nord.
Kerbrat (Francisque), Sarthe.
Hurou (Pierre), Landes.
Debeffe (Emile), Nord.
Bessot (De ux. Doubs.
Marmet (Roger), Doubs.
Grivel (André), Seine-Maritime.
Homand (Vénérend), Maine-et-Loire.
Gourgon (François), Puy-de-Dôme.
Lepinois (Roger), Moselle.
Barbu (Jean), Somme.
Loissard (Roger), Ardennes.
Barbet (Paul), Nord.
Guillot (Georges), Ain.
Patout (Henri), Haute Savoie.
Morice (Yves), Mayenne.
Guillaume (Gaston), Haute-Marne.
Durbes (Gabriel), Loiret
Bouchard (Georges), Maine-et-Loire.
Delattre (Maurice), Loire.
Mme Carli (Marie-Anne), en service détaché.
Ollivier (Jean) Var.
Sirven (Jean), Bouches-du-Rhône.
Le Gall (Michel), Seine.
Roubault (Roger), Seine.
Ginisty (Georges), détaché.
Castaingts (Jean), détaché E. N. A.
Bouhin (Clément), détaché E. N. A.
Galloux (Max), Charente.
Boursier (Louis), Seine-détaché.
Salmon (Raymond), Cher.
Basard (Jean), Rhône.
Wierez (Roger) Pas-de-Calais.
Mme Ducrot (Anne), Seine.
Boileau (Pierre), Eure-et-Loir.
Tibi (Bernard), détaché.
Baudequin (Henri), détaché.
Guitard (Raymond), détaché.
Masounabe-Puyanne, détaché.
Brien (Pierre), détaché.
Dubois (René), détaché.

2° Commissaires de 3e classe.

Berthier (Edmond), Seine.
Bouvier (Lucien), Moselle.
Bourdin (Arsène), Haut-Rhin.
Poueyou (Noël), Hérault.
More (Désiré), Morbihan.
Marty (Pierre), Rhône.
Bru (Gérard), Seine-et-Marne.
Denis (Pierre), Seine.
Morin (Maurice), Seine-et-Oise.
Leroy (Jean), Tarn-et-Garonne.
Donguy (Paul), Seine (détaché).
Dorp (Jacques), Marne.
Nomy (André), Meuse.
Blaux (André), Ardennes.
Rogue (Jean), Seine.
Blanc (Paul), Seine.
Girardet (Jean), Haute-Savoie.
Fuynel (René), Bouches-du-Rhône.
Gallier (Marcel), Seine.
Gey (Jean), Hautes-Pyrénées.
Darrichon (Jean), Territoire de Belfort.
Sechaud (Louis), Seine.
David (André), Loire-Inférieure.
Poujol (Pierre), Aveyron.
Briolet (Jean), Pas-de-Calais.
De Plument de Bailhac, Seine.
Durey (Marie-Jeanne), Seine.
Couderc (Jean), Seine.
Ramondou (Yves), Lot-et-Garonne.
Escouteloup (Jean), Marne.
Jochum (Marcel), Meurthe-et-Moselle.
Lombard (Maurice), service détaché.
Jouve (Henri), Rhône.
Dupont (André), Manche.
Fayolle (Georges), Haute-Loire.
Peloux (Daniel), Drôme.
Lefebvre (Michel), Aisne.
Combe (Claudius), Loire.
Baron (Francis), Loire-Inférieure.
Mercier (Jean), Vienne.
Besson (Marcel), Saône-et-Loire.
Baliteau (Robert), Indre-et-Loire.
Debut (Roland), Aisne.
Rameau (Marcel), Loiret.
Geraud (Guillaume), Hérault.
Seigneret (René), Saône-et-Loire
Daumas (René), Bouches-du-Rhône.
Vaniet (Michel), Pas-de-Calais.
Guldner (Henri), Moselle.
Guillotin de Corson (Robert), Loire-Inférieure.
Vachier (Léon), Bouches-du-Rhône.
Gagnier (Maurice), Gironde.
Bonnefoy (Marcel), Loire.
Froget (André), Haute-Vienne.
Dejean (Jacques), Gironde.
Chabot (Philippe), Creuse.
Giboux (Robert), Aube.
Simeon (Marcel), Loiret.
De Biras (Paul), Gironde.
Maynadier (Jean), Aude.
Bievelot (Raymond), Calvados.
Letourneur (Jean), Aveyron.
Bordes (Georges), Tarn.
Poyet (Louis), Haute-Vienne.
Brege (Roger), Gard.
Riviere (Maxime), Vienne.
Roubault (Lucien), Seine-et-Oise.
Foraut (Robert), Eure-et-Loir.
Adoue (Julien), Eure.
Dargelos (Henri), Gers.
Dejean (André), Ariège.
Habouzit (Ernest), Ardèche.
Bizos (Maurice), Seine (détaché).
Grall (Yves), Finistère.
Targowla (Alfred), Ille-et-Vilaine.
Baude (Jean), Nord.
Gonnet (André), Seine.
Moutou (Guy), Haute-Garonne.
Collet (Georges), Seine-Maritime.
Birac (Jean), Seine-et-Oise.
Unzeitig (Jean), Vosges.
Carriere (Jean), Aveyron.
Duthion (Louis), Haute-Marne.
Cabournot (Roger), Seine.
Eliane (Maurice), Nord.

Defonte (Michel), Somme.
Vidal (Joseph), Var.
Glory (René), Bouches-du-Rhône.
Pernet (Yves), Puy-de-Dôme.
Dubo (Marcel), Nord.
Vassel (René), Oise.
Durand (Louis), Lozère.
Moretti (Roger), Bouches-du-Rhône.
Casy (Yves), Seine.
Ernault (Fernand), Manche.
Bernes (Georges), Gironde.
Charpentier (Marcel), Seine.
Maurin (Guy), Seine.
Ledoux (Jean), Orne.
Mollard (René), Aveyron.
Louvet (Auguste), Seine-Maritime.
Rossini (Ange), Corse.
Terrasson (René), Hautes-Pyrénées.
Dadier (Max), Haute-Savoie.
Terrier (Jean), Jura.
Thomann (René), Haut-Rhin.
Bernigaud (Pierre), Alpes-Maritimes.
Pierre (Georges), Marne.
Delambre (René), Seine.
Watteaux (Gaston), Puy-de-Dôme.
Redon (Louis), Seine.
Sainsaulieu (Charles), Seine-Maritime.
Paisant (Robert), Seine.
Lapaquette (Victor), Cher.
Theveny (Alphonse), Ain.
Guyomard (Jean), Seine-et-Oise.
Braun (René), Meurthe-et-Moselle).
Landrieux (Pierre), Oise.
Grange (Maurice), Haute-Savoie.
Sempey (Charles), Haute-Garonne).
Brisset (Raymond), Seine.
Viau (Lucien), Landes.
Freche (Joseph), Haute-Garonne
Ferry (Roland), Corse.
Marty (René), Hérault.
Ricard (Gilbert), Seine.
Bouneaud (Adrien), Corrèze.
Roche (André), Nièvre.
Juppin (Jules), Seine.
Ramauge (Georges), Lozère.
Saillot (Louis), Maine-et-Loire.
Luquet (Pierre), Sarthe.
Sy (Léon), Pas-de-Calais.
Saccone (Louis), Bouches-du-Rhône.
Houdelot (Robert), Seine.
Alfonsi (Joseph), Bouches-du-Rhône.
Durand (Roger), Tarn-et-Garonne
Kernet (Marcel), Indre-et-Loire.
Darnis (Robert), Lot.
Barbareau (Gustave), Seine.
Labat (Jean), Meurthe-et-Moselle.
Bayon (Raymond), Seine (détaché).
Christaki de Germain (Carl), détaché.
Marchal (François), Ardennes.
Constant (Marcel), Vaucluse.
Dulmet (Jean), Seine.
Lemaire (Joseph), Aube.
Lande (Robert), Seine.
Constantin (Marcel), Vaucluse.
Vincent (Henri), Seine.
Talayra (Raymond), Haute-Garonne.
Fournery (Georges), Rhône.
Cambien (René), Seine.
Barthes (Pierre), Hérault.
Santoni (Jean), Seine.
François (Robert), Charente-Maritime.
Le Rhun (Henri), Marne.
Lignier (Henri), Meurthe-et-Moselle.
Juishomme (Raymond), Moselle.
Galode (Laurent), Deux-Sèvres.
Stephan (André), Jura.
Perriere (Marie-Antoinette), Seine.
Poyblanc (Juliette), Seine.
Bernard (Roger), Seine.
Cassignol (Marguerite), Seine.
Bigou (Odette), Seine.
Turcan (Mireille), Seine.
Gerin-Roze (Charlotte), Seine.
Devaux (Suzanne), Seine.
Perrin (Pierre), Côtes-du-Nord.
Audebert (Suzanne), Seine.
Rozes (Huguette), service détaché.
Vignes (Albert), Seine.
Joly (Augusline), Seine.
Oschner (Monique), Seine.
Taddei (Antoine), Seine.
Thiery (Andrée), Seine.
Combourieu (Blanche), Seine.
Gueraische (Jeannine), Eure-et-Loir.
Magord (André), Vendée.
Dubart (Maurice), Orne.
François (Michèle), Seine.
Jacod (Joseph), Loire.
Villon (André), Bouches-du-Rhône.
Dupre (Yvette), Ille-et-Vilaine.
Vidieu (Jacqueline), Var.
Le Henaff (Aristide), Mayenne.
Hardouin (André), Côtes-du-Nord.
Letellier (Gabriel), Seine.
Lagrange (Odile), Seine.
Kœnig (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Guibal (Paulette), Seine.
Mounier (Marcel), Côtes-du-Nord.
Devemy (Nestor), Nord.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Fixation des annuités de renouvellement du matériel et des installations de la Régie autonome des transports parisiens pour les exercices 1953, 1954 et 1955.

Par arrêté du 21 janvier 1956, l'annuité de renouvellement du matériel et des installations de la Régie autonome des transports parisiens est fixée à :

2.200 millions de francs pour 1953;
2.400 millions de francs pour 1954;
2.400 millions de francs pour 1955.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Sociétés coopératives d'habitations à loyer modéré.

Par arrêté en date du 20 janvier 1956, sont approuvés en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré, tels qu'ils sont annexés audit arrêté, les statuts de la Société coopérative d'habitations à loyer modéré rurale des Vosges, dont le siège est situé 10, quai Jules-Ferry, à Epinal (Vosges).

Cabinet du secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, à l'industrie et au commerce.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 février 1956: page 1460, 1re colonne, article 1er, dernière ligne, au lieu de: « M. Jean Beglos », lire: « M. Jean Deglos ».

Elections au conseil supérieur des habitations à loyer modéré.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 janvier 1956: page 1101, 1re colonne, article 8, *in fine*, ajouter le paragraphe suivant: « Les réclamations relatives aux élections devront être présentées dans les huit jours au ministre de la reconstruction et du logement qui statuera ».

Services extérieurs.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 janvier 1956: page 1082, 1re colonne, 2e mention, 4e ligne, après: « ministère de la reconstruction et du logement », ajouter: « et titularisés dans le grade correspondant »; 2e colonne, liste des noms, 6e ligne, au lieu de: « Ghison (René) », lire: « Ghison (Renée) »; 2e colonne, 2e mention, liste des noms, colonne de droite, 10e ligne, au lieu de: « M. Le Courriérec (Joseph) », lire: « M. Le Gourriérec (Joseph) ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Cabinet du ministre.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;
Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête :

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports :

Directeur du cabinet.

M. Louis Cros, inspecteur général de l'éducation nationale.

Directeur adjoint.

M. Pierre Bennezon, agrégé de l'Université.

Conseillers techniques.

M. Robert Gardellini, directeur honoraire du ministère des finances et des affaires économiques.
M. Raymond Poignant, auditeur au conseil d'Etat.

Chargés de mission.

M. Henri Adenis, inspecteur principal de la jeunesse et des sports.
M. Roger Grandbois, professeur à l'école normale supérieure de l'enseignement technique.

Chef de cabinet.

M. Maurice Dirand, directeur d'école publique.

Chefs adjoints du cabinet.

M. François Abadie.
M. Jean Labat, inspecteur au ministère de l'éducation nationale.

Chef du secrétariat particulier.

M. Marcel Gauthier, agent supérieur.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er février 1956.

RENÉ BILLÈRES.

Délégation de signature.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu l'article 43 de l'ordonnance n° 45-1708 du 31 juillet 1945 sur le conseil d'Etat;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 1er février 1956 portant nomination des membres du cabinet du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation générale est donnée à M. Cros, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous actes administratifs, arrêtés, instructions et circulaires, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Délégation permanente de signature est donnée à M. Bennezon, directeur adjoint, pour signer, en l'absence ou en cas d'empêchement de M. Cros, directeur du cabinet, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, relevant de la compétence du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er février 1956.

RENÉ BILLÈRES.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 56-164 du 4 février 1956 fixant la date d'une élection partielle à l'assemblée territoriale du Soudan.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret organique du 2 février 1852, notamment son article 25, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu la loi n° 52-130 du 6 février 1952 relative à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'Afrique occidentale française et du Togo, d'Afrique équatoriale française et du Cameroun, de Madagascar et des Comores, et notamment ses articles 12 et 15;

Vu la loi n° 55-1489 du 18 novembre 1955 relative à la réorganisation municipale en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo, au Cameroun et à Madagascar;

Vu le décret n° 46-2375 du 25 octobre 1946 portant création d'assemblées représentatives territoriales en Afrique occidentale française;

Vu le décret n° 52-211 du 28 février 1952 relatif à la répartition des sièges entre les circonscriptions électorales pour les élections aux assemblées territoriales de l'Afrique occidentale française;

Vu le décret n° 55-1581 du 3 décembre 1955 fixant les conditions d'établissement des listes de personnes appelées à participer, dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, aux élections législatives consécutives à la dissolution de l'Assemblée nationale,

Décrète:

Art. 1er. — La date de l'élection d'un membre de l'assemblée territoriale du Soudan, pour le collège des citoyens de statut civil de droit commun, dans la première circonscription électorale, afin de pourvoir au remplacement de M. Breton (Gabriel), est fixée au dimanche 11 mars 1956.

Art. 2. — La campagne électorale est ouverte le vingtième jour précédant la date du scrutin, à zéro heure.

Art. 3. — L'élection a lieu sur les listes électorales arrêtées le 31 mars 1955, complétées dans les conditions fixées par le décret n° 55-1581 du 3 décembre 1955.

Les chefs de chacune des circonscriptions administratives dans lesquelles, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y a lieu d'apporter des changements à ces listes publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau de rectification contenant lesdits changements.

Art. 4. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié aux Journaux officiels de la République française, de l'Afrique occidentale française et du Soudan et inséré au *Bulletin officiel* de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 4 février 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

GASTON DEFFERRE.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Règlement intérieur du conseil supérieur de l'hygiène publique de France.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le code de la santé publique, articles 780 et 781;

Vu le décret du 7 juillet 1955, et notamment les articles 2, 3, 7, 10 et 13;

Sur la proposition du bureau du conseil supérieur d'hygiène publique de France,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions ci-dessous constituent le règlement intérieur du conseil supérieur d'hygiène publique de France.

Art. 2. — Les séances du conseil supérieur et des sections ont lieu en principe conformément à un ordre du jour préalablement établi par les soins de l'administration et adressé aux membres.

Les présidents choisissent, s'il y a lieu, les personnalités compétentes à convoquer soit parmi les membres du conseil, soit en dehors du conseil et dans ce dernier cas avec voix consultative. Ils règlent la marche des délibérations et assignent, s'il y a lieu, des délais aux rapporteurs pour que les questions soumises soient discutées aussi rapidement que possible.

Ils proposent d'autre part les missions ou enquêtes indispensables.

Art. 3. — Pour les affaires particulièrement importante les rapports peuvent être communiqués aux membres des sections ou de l'assemblée plénière à la demande soit du président de section, soit du président du conseil supérieur de l'hygiène.

Art. 4. — Toute personne étrangère au conseil, ayant un intérêt direct dans une affaire étudiée, peut être admise à faire valoir par un mémoire son point de vue auprès de la section compétente et éventuellement de l'assemblée plénière.

Art. 5. — Les procès-verbaux de séance sont établis à la diligence du secrétaire général et des secrétaires adjoints pour être remis à l'administration dans un délai aussi bref que possible.

Art. 6. — Les membres du conseil sont tenus au secret professionnel. Les rapports après leur approbation par le conseil supérieur sont la propriété de l'administration. Leur divulgation ou leur publication ne peut être faite qu'après accord de l'administration. Les rapports sont adressés autant que possible en quatre exemplaires, dans un délai maximum de quinze jours.

Art. 7. — Les formules des produits soumis à l'examen du conseil et communiquées confidentiellement aux rapporteurs ne sont pas mentionnées dans les rapports. Il peut cependant en être donné connaissance verbalement au cours des discussions en séance aux membres du conseil qui désirent en être informés.

Art. 8. — Le nom des rapporteurs ne peut être communiqué à toute personne étrangère qu'après agrément préalable de l'administration et accord du président de section et des rapporteurs. Les rapporteurs peuvent être autorisés par le président de section à entrer en contact direct avec les demandeurs.

Art. 9. — Le remplacement des membres nommés en raison de leur compétence a lieu après consultation du bureau.

Les candidats doivent faire parvenir à l'administration, dans le délai d'un mois fixé à l'avis de concours paru au *Journal officiel*, leur demande accompagnée de l'exposé de leurs titres.

L'examen des candidatures est porté à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion du bureau, puis, s'il y a lieu, à celui de la section considérée.

Il est donné connaissance, par le secrétaire général et à défaut par le secrétaire adjoint, des titres des candidats avant le vote. La section ne se prononce que sur les candidatures retenues par le bureau.

Art. 10. — Le bureau consulté sur les candidatures à soumettre soit à l'élection en section, soit au choix du ministre, émet son avis après vote à main levée s'il y a lieu.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 11. — Au sein de la section l'élection est faite à bulletin secret par tous les membres appartenant à la section considérée.

Le vote a lieu à la majorité absolue. Un nouveau vote à la majorité relative a lieu si la majorité absolue n'est pas obtenue au premier tour.

Art. 12. — Chaque section nomme son secrétaire par vote à main levée. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

A défaut de candidature le plus jeune parmi les membres les plus récemment nommés est désigné d'office comme secrétaire.

Le secrétaire général assure également les fonctions de secrétaire du bureau.

Art. 13. — Le bureau tient une réunion en principe une fois par mois à la convocation du ministre. Il y est donné connaissance des questions à inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée plénière.

Sont soumises à l'assemblée plénière les affaires qui, après avoir reçu une approbation en section, entraînent une modification de la réglementation en vigueur ou une dérogation à cette réglementation ou ont pour objet d'instituer une réglementation et d'une façon générale celles pour lesquelles la consultation du conseil supérieur est prescrite par un texte spécial.

L'assemblée plénière est en outre appelée à se prononcer sur les affaires comportant une question de principe ainsi que sur celles qui, en raison de leur nature, peuvent avoir des conséquences économiques importantes ou poser un problème particulièrement délicat.

Toutefois, en cas d'urgence signalée par l'administration, le président du conseil supérieur, après échange de vues avec le président de la section intéressée peut donner délégation à celle-ci pour délibérer au nom de l'assemblée plénière dans des conditions que le président du conseil supérieur peut fixer.

Art. 14. — Le bureau est compétent pour apprécier les titres des candidats aux emplois de directeurs de bureaux municipaux d'hygiène. Il est également consulté en cas d'exclusion d'un membre du conseil supérieur d'hygiène.

Art. 15. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'application du présent règlement.

Fait à Paris, le 22 janvier 1956.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE THEIL.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 4 février 1956 portant délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret du 31 mai 1862 et les textes subséquents portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le livre V, titre Ier de la 3e partie (décrets), du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment l'article D. 446;

Vu l'arrêté du 3 février 1956 portant délégation générale et permanente de signature,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Mattei (Alexandre), administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur des statuts et des services médicaux, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions pris au titre des lois et règlements dont la direction est chargée d'assurer l'application.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mattei, délégation est donnée à M. Micallef (Laurent), administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur adjoint à la direction des statuts et des services médicaux, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions visés à l'article 1er ci-dessus.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mattei, délégation est donnée à M. Beauchamp (René), administrateur civil de 2e classe à la direction des statuts et des services médicaux, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exception des arrêtés, tous actes et décisions ayant trait à l'emploi des crédits affectés au fonctionnement des services médicaux (soins gratuits et appareillage).

Art. 4. — Délégation permanente est donnée à M. Audry (Bernard), administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur des pensions, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:

a) Les décisions relatives aux affaires suivantes entrant dans les attributions de la direction:

1° Demandes de pensions ou allocations fondées sur l'invalidité ou le décès;

2° Demandes relatives à la retraite du combattant;

3° Demandes de secours;

4° Exonération ou reversement des sommes indûment perçues au titre d'allocations provisoires d'attente par les veuves, orphelins ou ascendants;

b) Tous actes, arrêtés et décisions concernant des concessions ou des rejets de demandes afférents aux pensions visées à l'article L. 24 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

c) Tous arrêtés et décisions relatifs aux demandes d'allocations spéciales présentées, au titre de la loi n° 48-1088 du 8 juillet 1948, par les aveugles enrôlés dans la Résistance;

d) A l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions pris au titre des lois et règlements dont la direction est chargée en matière du contentieux des pensions.

Art. 5. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Audry, délégation est donnée à M. Le Brun (Julien), administrateur civil de 1re classe, chargé des fonctions de sous-directeur de la liquidation des pensions, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, tous actes, arrêtés et décisions visés à l'article 4 ci-dessus.

Art. 6. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Audry, délégation est donnée à M. Avignon (Charles), administrateur civil de 1re classe, directeur adjoint au contentieux des pensions, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exception des arrêtés, tous actes et décisions pris au titre des lois et règlements, dont la sous-direction du contentieux des pensions est chargée d'assurer l'application.

Art. 7. — Délégation permanente est donnée à M. Babault (Pierre), administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur de l'administration générale, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exception des décrets:

a) Tous actes, arrêtés et décisions concernant les services de l'administration générale, toutes ordonnances de payement et de délégation, tous avis d'émission de chèques, tous chèques et ordres de payement ainsi que tous ordres de recette et autres pièces comptables;

b) Les décisions relatives aux demandes d'emplois réservés;

c) Les arrêtés prévus aux articles 5, 15 et 52 et les listes de classement prévues à l'article 32 du décret n° 47-1297 du 10 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2368 du 26 octobre 1946 sur les emplois réservés.

Art. 8. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Babault, délégation est donnée à M. Regnier (Jacques), administrateur civil de classe exceptionnelle, chef du bureau du budget et de la comptabilité, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, toutes ordonnances de payement et de délégation, tous avis d'émission de chèque, tous chèques et ordres de payement ainsi que tous ordres de recette et autres pièces comptables.

Art. 9. — En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Babault et de M. Regnier, délégation est donnée à M. Hautcœur (Emile), administrateur civil de 2e classe au bureau du budget et de la comptabilité, à l'effet de signer les différentes pièces énumérées à l'article 8 ci-dessus.

Art. 10. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Ribiere (Henri), directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions intervenant en application des lois et règlements régissant l'office national, les offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre, écoles de rééducation professionnelle, foyers, établissements rattachés et collectivités subventionnées.

Art. 11. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ribiere, directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, délégation est donnée à M. Thiveaud (André-Jean), administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur adjoint à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions visés à l'article 10 ci-dessus.

Art. 12. — En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Ribiere et de M. Thiveaud, délégation est donnée à M. Burlot (Gilbert), administrateur civil de 1re classe, sous-directeur du cadre temporaire à l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions visés à l'article 10 ci-dessus.

Art. 13. — Délégation permanente est donnée à M. le médecin colonel Labrousse (Jean-Louis), médecin chef de l'institution nationale des Invalides, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exclusion des arrêtés, tous actes et décisions entrant dans les attributions de l'institution nationale des Invalides.

Art. 11. — En l'absence de M. le médecin colonel Labrousse, médecin chef de l'institution nationale des Invalides, la délégation de signature prévue à l'article 13 ci-dessus est donnée à M. le médecin commandant Kerbœuf, médecin adjoint de l'institution nationale des Invalides.

Art. 15. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent décret.

Art. 16. — Le directeur des statuts et des services médicaux, le directeur des pensions, le directeur de l'administration générale, le directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre et le médecin chef de l'institution nationale des Invalides sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1 février 1956.

GUY MOLLET

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre

TANGUY-PRIGENT.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mardi 7 février 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Suite de la vérification des pouvoirs (sous réserve qu'il n'y ait pas débat):

Territoire de Saint-Pierre et Miquelon (rapport de M. Georges publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 3 février 1956);

Territoire du Gabon (rapport de Mme Francine Lefebvre publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 3 février 1956);

Département de la Seine (5e circonscription) (rapport de M. Raingeard publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

3. — Examen d'une demande de délai supplémentaire pour la distribution du rapport supplémentaire du 1er bureau sur les opérations électorales du département de l'Ardèche (siège réservé).

4. — Examen d'une demande de délai supplémentaire pour la distribution du rapport supplémentaire du 1er bureau sur les opérations électorales du département de l'Aube (siège réservé).

5. — Examen d'une demande de délai supplémentaire pour la distribution du rapport supplémentaire du 6e bureau sur les opérations électorales de la Moselle (7e siège).

6. — Suite de la discussion des conclusions du rapport du 2e bureau sur les opérations électorales du département des Bouches-du-Rhône (2e circonscription) (rapport de M. Létoquart publié au *Journal officiel*, lois et décrets, du 27 janvier 1956): scrutin public à la tribune sur la motion présentée par M. Boscary-Monsservin et suite de la discussion s'il y a lieu.

7. — Discussion des conclusions du 4e rapport supplémentaire du 2e bureau sur les opérations électorales du département de la Charente-Maritime (6e siège) (4e rapport supplémentaire de M. Montalat publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 2 février 1956).

8. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 4e bureau sur les opérations électorales du département d'Indre-et-Loire (rapport supplémentaire de M. Dufour publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 27 janvier 1956).

9. — Discussion des conclusions du rapport du 3e bureau sur les opérations électorales du département du Loiret (rapport de M. Musmeaux publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

10. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 5e bureau sur les opérations électorales du département de Lot-et-Garonne (rapport supplémentaire de M. Lamps publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

11. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 5e bureau sur les opérations électorales du département de la Manche (rapport supplémentaire de M. Coutant publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

12. — Discussion des conclusions du rapport du 7e bureau sur les opérations électorales du département du Puy-de-Dôme (rapport de M. Arnal publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956).

13. — Discussion des conclusions du rapport du 8e bureau sur les opérations électorales du département de la Haute-Savoie (rapport de M. Guille publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956).

14. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 9e bureau sur les opérations électorales du département de Seine-et-Marne (rapport supplémentaire de M. Depreux publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

15. — Discussion des conclusions du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du département de l'Yonne (rapport de M. Arrighi publié au *Journal officiel*, lois et décrets, du 24 janvier 1956).

16. — Discussion des conclusions du rapport du 8e bureau sur les opérations électorales du département du Rhône (2e circonscription) (trois premiers sièges) (rapport de M. Pommier publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956).

17. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 8e bureau sur les opérations électorales du département du Rhône (2e circonscription) (4e siège) (rapport supplémentaire de M. Pommier publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 3 février 1956).

18. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 3e bureau sur les opérations électorales du département de la Haute-Garonne (rapport supplémentaire de M. Crouan publié au *Journal officiel* (lois et décrets) du 31 janvier 1956).

19. — Discussion des conclusions du rapport du 6e bureau sur les opérations électorales du département du Nord (2e circonscription) (rapport de M. Titeux publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 24 janvier 1956).

20. — Discussion des conclusions du rapport du 6e bureau sur les opérations électorales du département de l'Oise (rapport de M. Barennes publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 24 janvier 1956).

21. — Discussion des conclusions du rapport du 7e bureau sur les opérations électorales du département du Bas-Rhin (rapport de M. Cayeux publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

22. — Discussion des conclusions du rapport du 7e bureau sur les opérations électorales du département de l'Orne (rapport de M. Fontanet publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

23. — Discussion des conclusions du rapport du 9e bureau sur les opérations électorales du département de la Seine (3e circonscription) (rapport de M. Raingeard publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

24. — Eventuellement discussion des conclusions du rapport du 9e bureau sur les opérations électorales du département de la Seine (5e circonscription) (rapport de M. Raingeard publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

25. — Discussion des conclusions du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du territoire de la Haute-Volta (rapport de Mme Roca publié au *Journal officiel* (lois et décrets) du 2 février 1956).

26. — Eventuellement discussion des conclusions du rapport du 8e bureau sur les opérations électorales du territoire de Saint-Pierre et Miquelon (rapport de M. Georges publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 3 février 1956).

27. — Eventuellement discussion des conclusions du rapport du 3e bureau sur les opérations électorales du territoire du Gabon (rapport de Mme Francine Lefebvre publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 3 février 1956).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 8 février 1956, à dix-sept heures trente (local de la commission n° 263):

Constitution du bureau.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 8 février 1956, à dix heures (local du 6e bureau):

Constitution du bureau.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 8 février 1956, à onze heures trente (local de la commission n° 232):

Constitution du bureau.

La commission des boissons se réunira le jeudi 9 février 1956, à seize heures (local de la commission n° 232):

Constitution du bureau.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 8 février 1956, à onze heures trente (local de la commission n° 213):

Constitution du bureau.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 8 février 1956, à seize heures (local de la commission n° 262):

Constitution du bureau.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 8 février 1956, à dix heures (local de la commission n° 249):

Constitution du bureau.

La commission des finances se réunira le mercredi 8 février 1956, à dix heures (local de la commission):

Constitution du bureau.

La commission de l'intérieur se réunira le jeudi 9 février 1956, à dix heures (local de la commission n° 207):

Constitution du bureau.

La commission de la justice et de législation se réunira le jeudi 9 février 1956, à seize heures (local de la commission n° 250):

Constitution du bureau.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le jeudi 9 février 1956, à quatorze heures trente (local de la commission n° 220):

Constitution du bureau.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le mercredi 8 février 1956, à seize heures (local de la commission n° 211):

Constitution du bureau.

La commission des pensions se réunira le jeudi 9 février 1956, à dix-sept heures trente (local de la commission n° 266):

Constitution du bureau.

La commission de la presse se réunira le jeudi 9 février 1956, à onze heures trente (local de la commission n° 230):

Constitution du bureau.

La commission de la production industrielle et de l'énergie se réunira le mercredi 8 février 1956, à quatorze heures trente (local de la commission n° 264):

Constitution du bureau.

La commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement se réunira le jeudi 9 février 1956, à onze heures trente (local de la commission n° 208):

Constitution du bureau.

La commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions se réunira le mercredi 8 février 1956, à quatorze heures trente (local de la commission n° 219):

Constitution du bureau.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le jeudi 9 février 1956, à dix heures (local de la commission n° 254):

Constitution du bureau.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le jeudi 9 février 1956, à seize heures (local de la commission n° 264):

Constitution du bureau.

La commission des immunités parlementaires se réunira le mercredi 8 février 1956, à dix-sept heures trente (local de la commission n° 255):

Constitution du bureau.

Convocations de bureaux.

Le 6e bureau se réunira le mardi 7 février 1956, à seize heures (local de la commission de l'intérieur, n° 207):

Examen des opérations électorales du Moyen-Congo.

Le 10e bureau se réunira le mardi 7 février 1956, à dix heures trente (local de la commission de la justice, n° 250):

Suite de l'examen de dossiers d'élection (Somalis, Vendée).

Démissions de membres de commissions.

Erratum au *Journal officiel* (lois et décrets) du samedi 4 février 1956, page 1474, 1re colonne, rétablir ainsi l'alinéa 6e:

Au lieu de:

« ... de la commission de la famille, de la santé publique et de la population; »,

Lire:

« ... de la commission des pensions; ».

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 7 février 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Fixation de la date de discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Motais de Narbonne demande à M. le président du conseil de définir quelle est la politique que le Gouvernement entend suivre au Viet-Nam; il demande en particulier s'il lui paraît encore possible de réaliser avec nos amis américains une politique d'action commune qui ne se traduise pas par l'éviction de la France dans tous les domaines, à leur profit; et, au cas où une telle action s'avérerait impossible, quelle est la politique indépendante qu'entend suivre le Gouvernement pour restaurer l'indispensable amitié franco-vietnamienne que tant d'intérêts tendent à compromettre, et la défense d'intérêts moraux et matériels que, d'abandon en abandon, notre pays semble avoir délibérément sacrifiée. (*Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.*)

2. — Vote de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à étendre le bénéfice des lois françaises sur les pensions d'invalidité aux veuves de la guerre 1914-1918 ayant acquis la nationalité française par voie de mariage contracté après 1919 avec des Alsaciens ou des Lorrains redevenus Français par application du traité de Versailles. (Nos 13 et 150, session de 1955-1956. — M. Radius, rapporteur de la commission des pensions [pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression].) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

3. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Naveau, Denvers, Canivez, Brégégère, Emile Roux, Méric, Suran et des membres du groupe socialiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à abroger le décret n° 55-687 du 21 mai 1955 relatif à la répartition des dépenses d'assistance. (Nos 69 et 229, session de 1955-1956. — M. Waldeck L'Huillier, rapporteur de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie].)

4. — Discussion, en troisième lecture, de la proposition de loi, adoptée avec modification par l'Assemblée nationale dans sa troisième lecture, tendant à assurer le fonctionnement de la caisse nationale des lettres. (Nos 410, 534, 621, année 1954; 385, année 1955, 35, 57, 182 et 228, session de 1955-1956. — M. Lamousse, rapporteur de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.)

5. — Discussion du projet de loi portant remise au musée national de Tokyo, à titre d'échange, d'objets de fouilles appartenant au musée Guimet. (Nos 304, année 1955, et 215, session de 1955-1956. — M. Jean Bertaud, rapporteur de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.)

6. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant certaines dispositions du décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines en ce qui concerne la retraite des ouvriers mineurs. (Nos 188 et 200, session de 1955-1956. — M. Bousch, rapporteur de la commission de la production industrielle; et n° , session de 1955-1956, avis de la commission des finances. — M. Alric, rapporteur.)

7. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, modifiant les articles 510 et suivants du code d'instruction criminelle. (Nos 207, 390, année 1955; 187 et 224, session de 1955-1956. — M. Gaston Charlet, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

8. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, étendant à l'Algérie certaines dispositions des lois n° 50-631 du 2 juin 1950, n° 51-650 du 24 mai 1951, n° 52-5 du 3 janvier 1952, n° 53-80 du 7 février 1953 relatives au développement des dépenses d'investissement pour les exercices 1950, 1951, 1952 et 1953 (réparation des dommages de guerre) et n° 53-319 du 15 avril 1953 facilitant certaines opérations de reconstruction. (Nos 25 et 197, session de 1955-1956. — M. Enjalbert, rapporteur de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie].)

9. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant extension à l'Algérie de diverses dispositions législatives en vigueur dans la métropole. (Nos 26 et 195, session de 1955-1956. — M. Delrieu, rapporteur de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie].)

10. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention du 25 février 1954 relative à l'exploitation de navires météorologiques dans l'Atlantique Nord. (N°s 27 et 193, session de 1955-1956. — M. Joseph Raybaud, rapporteur de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.)

11. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier le protocole prolongeant la durée de l'accord sur l'exploitation de navires météorologiques de l'Atlantique Nord. (N°s 130 et 194, session de 1955-1956. — M. Joseph Raybaud, rapporteur de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.)

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 8 février 1956, à quinze heures (local n° 214, salle Jules-Méline):

I. — Désignation d'un commissaire comme membre du comité consultatif pour la gestion du fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales (décrets n° 54-982 du 1er octobre 1954 et du 22 octobre 1955).

II. — Examen, en deuxième lecture:

De la proposition de loi (n° 183, session 1955-1956) tendant à l'institution de réserves communales de chasse;

De la proposition de loi (n° 184, session 1955-1956) relative aux conditions de restitution aux agriculteurs expropriés des terrains militaires désaffectés;

De la proposition de loi (n° 185, session 1955-1956) tendant à compléter l'article 840 du code rural relatif aux motifs de non-renouvellement des baux ruraux.

III. — Désignation d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 207, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant les articles 410 et 431 du code rural relatifs à la pêche à la ligne.

IV. — Echange de vues sur l'inscription à l'ordre du jour de la proposition de loi (n°s 368, année 1955, et 191, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la formation professionnelle et à la vulgarisation agricoles.

V. — Examen du rapport de M. Houdet sur la proposition de loi (n° 133, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée nationale, portant création d'attachés agricoles.

VI. — Examen du rapport de M. Primet sur la proposition de loi (n° 134, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 795 du code rural, relatif au droit de préemption pour les baux ruraux.

VII. — Eventuellement, avant-rapport pour avis de M. Restat sur le projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement, dont la commission des affaires économiques est saisie au fond.

VIII. — Questions diverses.

La commission des boissons se réunira le jeudi 9 février 1956, à dix heures trente (local n° 214, salle Jules-Méline):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 203, session 1955-1956) portant création du conseil interprofessionnel des vins de Fitou, Corbières, Minervois, Clape et Quatourze.

II. — Echanges de vues sur la situation viticole.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 7 février 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification des pouvoirs. — 4e bureau: élection de M. Isautier par le conseil général de la Réunion en remplacement de M. Repiquet. — M. Reyt, rapporteur.

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur les projets de décret, présentés par M. le ministre de la France d'outre-mer, tendant à rendre applicables les dispositions de la loi du 23 juin 1948, le premier, en Afrique équatoriale française, en Afrique occidentale française, à Madagascar et dépendances, aux Comores, à la Côte française des Somalis, aux Etablissements français d'Océanie, à la Nouvelle-Calédonie et dépendances, au Togo et au Cameroun; le second, dans le territoire de Saint-Pierre et Miquelon. (N°s 3 et 100, session 1955-1956. — M. Pialoux, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. Karim Bangoura et des membres du groupe des républicains sociaux et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à entreprendre en Guinée française un programme d'électrification des centres secondaires et ruraux par une exploitation plus rationnelle et plus complète de la ligne de transport d'énergie de la centrale hydro-électrique de Grandes-Chutes. (N°s 94, année 1955, et 103, session 1955-1956. — M. Karim Bangoura, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de résolution de MM. de Gouyon, Jean Guiter, Max André, Legentilhomme, Roger Lévy tendant à inviter l'Assemblée nationale à prévoir la représentation de l'Assemblée de l'Union française au sein de tout organisme consultatif appelé à préparer les textes nécessaires à la mise en œuvre de l'organisation de la défense de l'Union française dont la création viendrait à être décidée. (N°s 101 et 104, session 1955-1956. — M. Jean Guiter, rapporteur.)

Modifications à la liste des membres des groupes.

I. — GROUPE DU RASSEMBLEMENT DES GAUCHES RÉPUBLICAINES

Remplacer la dénomination de ce groupe par la nouvelle dénomination suivante.

UNION DES GAUCHES RÉPUBLICAINES POUR L'UNION FRANÇAISE

II. — GROUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS

Métropole, Algérie, outre-mer.
(23 membres au lieu de 24.)

Supprimer le nom de M. Marcel Rocloré.

III. — GROUPE SOCIALISTE S. F. I. O.
(24 membres au lieu de 25.)

Supprimer le nom de M. Paul Alduy.

IV. — GROUPE DU MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE
(13 membres au lieu de 14.)

Supprimer le nom de M. Joseph Fontanet.

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer se réunira le mardi 7 février 1956, à dix heures trente (local n° 33), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Examen du rapport de Mlle Le Ber sur la proposition (n° 95, session 1955-1956) relative au développement des écoles de filles aux Comores.

II. — Nouvel examen du rapport de Mme Malroux sur la proposition (n° 42, session 1955-1956) relative à la formation des instituteurs et institutrices nécessaires à la scolarisation de l'Algérie et à l'arrêt du recrutement du nouveau corps d'instructeurs.

III. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le jeudi 9 février 1956, à dix heures (local n° 341, 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Organisation du marché du café. — Compte rendu de M. Georges Monnet et dépôt d'une proposition invitant le Gouvernement à relever les prix de base fixés par le décret du 16 décembre 1955.

II. — Organisation du marché du cacao. — Exposé de M. Monnet; échange de vues.

III. — Nomination d'un rapporteur pour avis de la proposition (n° 345, année 1954) relative à la coordination des économies de la métropole et de l'outre-mer, en remplacement de M. Rocloré.

IV. — Nomination d'un rapporteur pour avis de la demande d'avis (n° 402, année 1954) relative à la réorganisation des chambres de commerce, d'agriculture et d'industrie en Afrique équatoriale française.

V. — Nomination d'un rapporteur pour avis de la proposition (n° 66, année 1955) relative à la consommation du sucre dans l'Union française, en remplacement de M. Repiquet.

VI. — Nomination d'un rapporteur de la proposition (n° 96, session 1955-1956) tendant à la création de fermes-écoles de Madagascar.

VII. — Questions diverses.

La commission des relations extérieures se réunira le mercredi 8 février 1956, à quinze heures (local n° 33), 21, rue La Boétie, Paris:

Echange de vues sur la proposition (n° 402, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à accroître l'effort d'équipement des territoires africains français voisins des colonies britanniques.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis aux importateurs de poires de table originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, des Pays-Bas et de l'Italie.

Les importateurs sont informés qu'à compter du 7 février 1956, il pourra être procédé à l'importation de poires de table, originaires et en provenance de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (poste 8 de l'accord), des Pays-Bas (poste 21 de l'accord) et de l'Italie (poste 19 de l'accord).

Les importations seront effectuées conformément aux dispositions du titre IV et selon la procédure définie au titre III, section I, du chapitre Ier de l'avis n° 483 de l'office des changes, publié au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, c'est-à-dire contre remise aux bureaux de douane intéressés d'un certificat d'importation modèle CI, établi en deux exemplaires.

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement par application des dispositions du paragraphe II de la section I du titre III de l'avis n° 483 susvisé, c'est-à-dire après importation des marchandises.

L'entrée en France et le dédouanement ne pourront s'effectuer que par les seuls bureaux de douane désignés ci-après:

Pour l'Union économique belgo-luxembourgeoise:

Jeumont-Gare à concurrence de 1.500 tonnes.

Pour les Pays-Bas:

Tourcoing-Gare à concurrence de 100 tonnes.
Feignies-Gare à concurrence de 250 tonnes.
Erquelines-Jeumont-Route à concurrence de 150 tonnes

Pour l'Italie:

Modane-Gare à concurrence de 600 tonnes.
Vintimille-Gare à concurrence de 200 tonnes.

Les importations seront suspendues, sans publication d'un nouvel avis, dès que les contingents ci-dessus auront été atteints et, en tout état de cause, le 21 février 1956 au plus tard.

Il est rappelé que les tonnages de poires importés au titre du présent avis viendront en déduction des contingents de poires et pommes prévus aux accords commerciaux conclus avec les trois pays ci-dessus.

Avis aux importateurs de voitures automobiles originaires et en provenance d'Italie.

Comme suite aux dispositions du procès-verbal de la commission mixte franco-italienne en date du 10 novembre 1955, il a été décidé de mettre en répartition, au cours du premier semestre de l'année 1956, dans le cadre de l'accord commercial en vigueur, la première moitié du contingent de voitures automobiles pour le transport des personnes (poste n° 165).

Ce contingent pourra également être utilisé pour l'importation de châssis destinés à être carrossés en France.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes de licences d'importation, établies sur formule modèle AC, et accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire établie par l'exportateur italien ou son représentant qualifié, et revêtue de son cachet et de sa signature, seront reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès la publication du présent avis et seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Les demandes de licences d'importation devront comporter, à l'angle supérieur gauche, l'indication: « Avis du 5 février 1956 ».

Avis aux importateurs d'articles d'ameublement originaires et en provenance d'Italie.

Les importateurs sont informés que des demandes de licences peuvent être déposées pour l'importation d'articles d'ameublement (nos du tarif douanier: 94-01 A b à D, 94-03 B, D b à j, 94-04 A b, B, C ex c) originaires et en provenance d'Italie (poste 69 de l'accord en vigueur).

Pour les meubles, il y aura lieu de joindre à la demande de licence d'importation une description succincte: caractéristiques de construction, essences de bois, nature des autres matériaux employés; si possible, joindre un extrait du catalogue.

Les demandes de licences d'importation, établies sur formules A. C., devront être accompagnées de deux factures *pro forma* rédigées en français dans la mesure du possible, établies par le vendeur italien ou son représentant qualifié. Les demandes devront comporter, à l'angle supérieur gauche, l'indication: « Avis du 5 février 1956 ».

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 13 juillet 1949, les demandes de licences peuvent être déposées à l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel*, et seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Avis aux importateurs d'engrais originaires et en provenance des Pays-Bas.

Les importateurs sont informés de la mise en répartition des contingents ci-dessous au titre de l'accord commercial conclu entre la France et les Pays-Bas, valable du 1er avril 1955 au 31 mars 1956.

Numéro du tarif douanier.		
31-03 A-d.	— Superphosphate de chaux.....	2.000 tonnes.
31-05 A-d.	— Engrais composés.....	1.000 tonnes.

Les demandes de licences d'importation, établies sur formule modèle AC et accompagnées de deux factures *pro forma* émanant du vendeur néerlandais ou de leurs représentants qualifiés, devront parvenir à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), avant le 18 février 1956, à onze heures trente.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané.

Les demandes de licences d'importation devront comporter, à l'angle supérieur gauche, l'indication: « Avis du 5 février 1956 ».

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Avis de vacance d'un poste de chargé de conférences à l'école centrale des arts et manufactures.

Le poste de chargé de conférences de travaux publics maritimes est actuellement vacant à l'école centrale des arts et manufactures.

Les candidats devront adresser leur demande, accompagnée de leurs titres, au directeur de l'école centrale des arts et manufactures, 1, rue Montgolfier, à Paris (3e).

Les demandes devront parvenir dans un délai d'un mois à dater de la présente insertion.

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de médecins chefs de service des hôpitaux psychiatriques de la Seine.

Un concours sur titres pour le recrutement de trois médecins chefs de service des hôpitaux psychiatriques de la Seine s'ouvrira au ministère de la santé publique à Paris, le 9 avril 1956, dans les conditions fixées par les décrets des 28 décembre 1938, 12 avril 1943, 26 mars 1946, 28 juillet 1950 et 24 octobre 1952.

Les candidats devront, pour être inscrits au concours, produire les pièces suivantes:

1° Demande sur papier timbré;
2° Expédition de l'acte de naissance;
3° Diplômes et certificats justifiant de situations occupées antérieurement avec mention, le cas échéant, de l'affiliation à une caisse de retraites.

(Les certificats d'exercice doivent être délivrés par le préfet du département où le candidat exerce ou a exercé ses fonctions.)

Les demandes seront déposées à la préfecture de la Seine (direction des affaires sociales, sous-direction des établissements hospitaliers et charitables), 9, place de l'Hôtel-de-Ville, bureau 209, de quinze à dix-huit heures (samedi, dimanche et fêtes exceptés). Elles seront reçues jusqu'au 26 mars 1956 exclu.

Les candidats absents de Paris ou empêchés devront transmettre leur demande et leur dossier à l'adresse ci-dessus indiquée, par lettre recommandée qui devra parvenir au service intéressé au plus tard le 25 mars 1956.

Ils devront déposer, au plus tard le 25 mars 1956, à la préfecture, 9, place de l'Hôtel-de-Ville (2e étage, bureau 209), pour être soumis au jury, tous documents et notes qu'ils jugeront utiles.

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels.
JEAN-PAUL MARTIN

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et de Saint-Etienne

ANCIENNEMENT :

Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.400.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : SAINT-CHAMOND (LOIRE)

Registre du commerce : Saint-Etienne n° 54-B 142; Paris n° 83957.

Obligations de 5.000 F 4 1/2 0/0 1947.

Neuvième amortissement du 1er mars 1956.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la quantité d'obligations nécessaire à l'amortissement du 1er mars 1956.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été réalisés par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de Seine-et-Oise.

PONTS ET CHAUSSÉES

Autoroute du Sud de Paris (branche R. N. 7).

Construction d'un pont à tablier en béton armé sous le C. D. n° 25 dévié sur le territoire de la commune de Savigny-sur-Orge.

ADJUDICATION RESTREINTE

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé en séance publique, par le préfet du département de Seine-et-Oise ou son délégué, en présence du trésorier-payeur général ou de son délégué, du directeur des domaines ou de son délégué, de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées ou de son délégué, dans les formes réglementaires, à l'adjudication sur soumissions cachetées, sur offres de prix, des travaux de génie civil pour la construction du pont susvisé.

Les travaux, formant un seul lot, comprendront :

a) Les terrassements (environ 450 m³ de déblais) ;

b) La construction des fondations, des piles et des piles-culées en béton armé ;

c) La construction du tablier en béton armé, implanté en biais, à 6 poutres équidistantes sous chaussée à 4 travées solidaires de 8 m 76, 14 m 60, 14 m 60 et 11 m 096 de portée, et dalle générale de 0 m 17 d'épaisseur et de 16 m 80 de largeur droite.

Cautionnement provisoire : néant.
Cautionnement définitif : 3 0/0 du montant du marché.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Demandes d'admission.*

Les demandes d'admission, accompagnées, conformément aux stipulations de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, d'une liste indiquant le lieu, la date et l'importance des travaux réalisés, ainsi que les nom, qualités et domicile des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés, seront adressées à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 9, rue des Réservoirs, à Versailles, et elles devront lui parvenir avant le 6 février 1956, à seize heures, terme de rigueur. Les demandes qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Les entreprises ayant l'intention de se réunir pour présenter des soumissions conjointes devront adresser chacune les pièces exigées.

Les candidats devront obligatoirement souscrire la déclaration suivante, qui devra accompagner leur demande d'admission :

Je soussigné ..... agissant pour le compte de ..... en vertu de .....; déclare, sous peine de sanctions édictées par l'article 2 du décret n° 54-596 du 11 juin 1954 :

Que l'entreprise en question est inscrite sous le n° ..... au registre du commerce (ou des métiers) de ..... ;

Qu'elle n'est pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire;

Qu'aucun des gérants, administrateurs et directeurs de l'entreprise ne tombe sous le coup des condamnations, déchéances et sanctions prévues par la loi n° 47-1635 du 30 août 1947 relative à l'assainissement des professions commerciales et industrielles;

Que l'entreprise en question ne tombe pas sous le coup de l'exclusion prévue par le dernier alinéa de l'article 37 de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix, modifié par l'article 2 du décret n° 53-704 du 9 août 1953 relatif au maintien ou au rétablissement de la libre concurrence industrielle et commerciale.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le bureau d'adjudication. Aucun concurrent ne pourra être écarté sans avoir été appelé à présenter ses observations devant ce bureau.

Les personnes admises à prendre part à l'adjudication seront avisées ultérieurement et directement par lettre recommandée de la date de l'adjudication.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures, excepté les dimanches, jours fériés et samedis après-midi, dans les bureaux :

De l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 9, rue des Réservoirs, à Versailles, et dans les bureaux de l'ingénieur de l'arrondissement Sud-Est, 12, rue La Fayette, à Corbeil-Essonnes.

Fait à Versailles, le 21 janvier 1956.

Pour le préfet de Seine-et-Oise :
Le secrétaire général,
Signé : PIERRE AUBERT.

AVIS DIVERS

COMPAGNIE FRANÇAISE des METAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.601.600.000 F

SIÈGE SOCIAL : 7, RUE DU CIRQUE, PARIS (8e)

Registre du commerce : 55-B 13241.

Obligations 6 1/2 0/0 1949.

Septième amortissement.

Les porteurs d'obligations 6 1/2 0/0 1949 de la Compagnie française des métaux sont informés que le tirage d'amortissement aura lieu le 22 février 1956, à dix heures, en séance publique, au Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris (9e).

CONCESSIONS DIVERSES

Ministère de l'industrie et du commerce.

AVIS

Demande de prolongation d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures.

Par pétition du 7 décembre 1955, la Société de prospection et exploitations pétrolières (PREPA), 12, rue Jean-Nicot, à Paris (7e), a sollicité la prolongation, pour une durée de cinq ans, du permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux accordé par décret du 10 avril 1951 à la société Pechelbronn et muté à PREPA par arrêté du 17 avril 1954. Ce permis a été accordé après enquête publique ouverte du 1er au 30 juillet 1949.

En application des prescriptions de l'article 5 du décret n° 55-588 du 20 mai 1955, PREPA a fait connaître les surfaces pour lesquelles elle demande la prolongation du permis antérieurement accordé.

En application de l'article 16 du décret n° 55-1154 du 27 août 1955, le présent avis fait connaître les surfaces qui sont susceptibles d'être libérées à partir du 13 avril 1956.

Le périmètre est délimité comme suit:

	Coordonnées Lambert I. Zone Nord.	
Au Nord, par une ligne droite joignant le clocher de Rosheim, point A.	X 978.888,3	Y 101.199,7
au point trigonométrique du fort Hoche	X 1001.172,85	Y 102.635,92
jusqu'à son intersection, point B	X 993.169,77	Y 102.135,52
avec la ligne droite joignant le clocher de la chapelle Saint-Ulrich	X 986.903,7	Y 91.893,1
au clocher d'Hindisheim	X 991.625,3	Y 99.326,4
A l'Est, par une ligne droite joignant le point C ci-dessus défini avec le clocher de la chapelle Saint-Ulrich jusqu'à son intersection, point C	X 984.421,39	Y 87.985,10
avec la ligne droite joignant le clocher d'Ebersheim au clocher d'Innenheim	X 986.790,9	Y 101.913,5
puis par une ligne droite reliant le point C ci-dessus défini au clocher d'Ebersheim, point D	X 983.087,6	Y 80.145,0
Au Sud, par une ligne droite joignant le point D ci-dessus défini au clocher de Chatenois, point E	X 975.466,1	Y 75.752,0
A l'Ouest, par une ligne droite joignant le point E ci-dessus défini au clocher de Rosheim, point A, point de départ.		

En exécution des prescriptions du décret n° 55-1154 du 27 août 1955, les demandes de permis exclusifs de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant exclusivement sur tout ou partie de la surface ci-dessus pourront être déposées du 7 février 1956 au 7 mars 1956 dans les conditions ci-après:

Les demandes devront être constituées dans les formes prévues aux articles 2 et 3 du décret du 27 août 1955 précité;

Les demandes seront déposées dans les conditions suivantes:

L'original sur timbre avec ses annexes et une copie au ministère de l'industrie et du commerce, direction des mines et de la sidérurgie, 99, rue de Grenelle, Paris (7e);

Une copie de la demande avec ses annexes au ministère de l'industrie et du commerce, direction des carburants, 86, boulevard du Montparnasse, Paris (6e);

Une copie au préfet du Bas-Rhin;

Une copie au chef d'arrondissement minéralogique de Strasbourg.

Il est rappelé que seules pourront être considérées comme recevables en regard de la procédure définie à l'article 16 du décret du 27 août 1955 susvisé les demandes régulièrement déposées avant le 7 mars 1956.

Il est précisé d'autre part que:

a) Les droits et obligations de PREPA sur la totalité de la surface de son permis actuel subsistent intégralement jusqu'au 13 avril 1956;

b) Il ne sera pas statué sur les demandes de permis portant sur la surface ci-dessus définie avant la publication du décret prononçant la réduction du permis actuel.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Colin (Maurice-Etienne-Joseph), né à Pontarlier le 23 mars 1881; M. Colin (Jacques-Maurice-Paul-Jean-Gabriel-Xavier), né à Paris (16e) le 29 avril 1922, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Muriel-Guylaine-Marcelle-Christiane Colin, née à Neuilly-sur-Seine le 16 mai 1953, et Olivier-Maurice-Guy-Gérard Colin, né à Neuilly-sur-Seine le 16 novembre 1954, demeurant tous à Paris (16e), 19, avenue Mozart, déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à leur nom celui de Barrand.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me Jean Zarzycki, docteur en droit, avoué à Rouen, 8, rue Beauvoisine.

Le tribunal civil de Rouen, par jugement rendu par la chambre du conseil, le 21 décembre 1955, a donné acte à M. Albert-Isidore-Delphin Lendormy, demeurant à Darnétal, rue du Val-Saint-Jacques, de sa demande d'envoi en possession de la succession de son épouse, Mme Marie-Augustine Terrier, en son vivant sans profession, divorcée en premières noces de M. Alfred-Henri Gambe, et épouse en secondes noces de M. Lendormy, susnommé, décédé en son domicile à Darnétal, rue du Val-Saint-Jacques, le 19 juillet 1954, sans laisser aucun héritier connu au degré successible.

Le jugement susénoncé a ordonné au préalable la publicité de la requête, conformément à la loi.

Pour extrait, fait à Rouen, le 16 janvier 1956.

Signé: JEAN ZARZYCKI.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

5 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association des sociétaires des groupes d'habitations à loyer modéré des « Fougères ».** But: défense des intérêts des sociétaires des groupes d'habitation à loyer modéré des « Fougères ». Siège social: 9, rue Marius-Gonin, Villemomble.

5 janvier 1956. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Guidon sportif estagellois.** But: pratique du sport cycliste amateur, du cyclisme de compétition et du cyclo-tourisme. Siège social: mairie d'Estagel.

6 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe. **Vénus-Club.** But: pratiquer le sport, en particulier le football; instruire et distraire la jeunesse. Siège social: Morne Rouge, commune de Goyave.

6 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Briançon. **Amicale laïque de l'Argentière-la-Bessée.** But: diffuser la pensée laïque et en défendre les institutions; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école publique de l'Argentière-la-Bessée (Hautes-Alpes).

10 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Union musicale de Blaison-Gohier.** But: éducation et enseignement de l'art musical collectif et individuel. Siège social: mairie de Blaison.

12 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Association des constructeurs de logements économiques et familiaux de Fontaine-Bonneleau.** But: défense des intérêts des constructeurs. Siège social: laiterie S. A. F. R. de Fontaine-Bonneleau.

12 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association pour l'assurance des élèves des écoles publiques de la Mayenne.** But: grouper, faire assurer ses membres, les faire garantir pour des risques de responsabilité civile et, le cas échéant, pour leur faire donner un complément aux prestations de la sécurité sociale. Siège social: maison du Peuple, Laval.

12 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Association mélunaise des Corses et amis de la Corse.** But: coopérer au développement économique et social de la Corse; pratiquer et resserrer les liens d'amitié et de fraternité entre les originaires de la Corse; pratiquer la solidarité sur les plans matériel, intellectuel et moral; encourager les études sur les questions intéressant principalement la Corse. Siège social: 2, square Siegfried, Melun.

13 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **La Frégate traitonne.** But: connaître et faire connaître la colombophilie. Siège social: mairie du Trait.

15 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. **La Caille bouconvilloise.** But: réglementation de la chasse locale et repeuplement du gibier. Siège social: chez le président. Bouconville (Meuse).

16 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Jeunesse comumunale de Recq-Recquignies.** But: resserrer les liens de camaraderie entre les jeunes gens et jeunes filles de la commune; organiser des fêtes et réunions amicales. Siège social: mairie de Recquignies (Nord).

17 janvier 1956. Déclaration au gouvernement général de l'Algérie, territoire d'Aïn-Sefra. **Comité d'aide aux populations musulmanes de Colomb-Béchar.** But: apporter une aide matérielle et morale aux populations musulmanes déshéritées de Colomb-Béchar. Siège social: annexe de Colomb-Béchar (Sud Oranais).

18 janvier 1956. Déclaration au gouvernement général de l'Algérie, territoire d'Aïn-Sefra. **Association des parents d'élèves des écoles publiques de la commune mixte de Colomb-Béchar.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école publique; liaisons entre les parents et les maîtres; continuation de l'œuvre éducatrice de l'école. Siège social: place Foch, Colomb-Béchar (Sud Oranais).

19 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Cercle celtique Jean-Pierre-Calloc'h.** But: études folkloriques et culturelles de la Bretagne. Siège social: bourg de Groix (Morbihan).

19 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. **Amicale laïque mixte d'Argelès-sur-Mer.** But: défendre l'école laïque; établir un lien entre les familles et l'école et promouvoir l'éducation populaire. Siège social: école publique de garçons d'Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales).

19 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Association des parents d'élèves du groupe scolaire de Dinan-Fontaines.** But: veiller à la bonne organisation matérielle du groupe scolaire et aux activités périscolaires. Siège social: groupe scolaire de Dinan-Fontaines, rue des Fontaines, à Dinan (Côtes-du-Nord).

20 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Cercle laïque du château de l'Hers, Moscou.** But: défense de l'idéal laïque. Siège social: groupe scolaire, cité de l'Hers, Toulouse.

20 janvier 1956. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Union du commerce janzéen.** But: coordination et maintien du commerce janzéen. Siège social: rue Nationale, Janzé.

20 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Association des donneurs de sang de Verdun et de la région.** But: réunir tous les donneurs de sang et rechercher à en augmenter le nombre. Siège social: hôtel de ville de Verdun (Meuse).

20 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Tiaret. **Maison des jeunes et de la culture de Tiaret.** But: procurer aux jeunes et aux adultes de la localité des possibilités culturelles leur permettant d'occuper leurs loisirs, de développer leur personnalité et leur sens de la vie en commun. Siège social: 16, rue Cambon, à Tiaret (Oran).

21 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. **Harmonie municipale de Villers-Cotterêts.** But: propagation et développement du goût et de l'étude de la musique. Siège social: hôtel de ville de Villers-Cotterêts. (Aisne).

23 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. **La Caille de Senestis.** But: répression du braconnage; reproduction du gibier sédentaire; constitution des réserves de gibier; destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Senestis (Lot-et-Garonne).

23 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Amicale des jeunes classes de Saint-Malo-de-Guersac.** But: grouper les jeunes gens en vue de promouvoir une aide en faveur des mobilisés. Siège social: café Halgand, au Praus, Saint-Malo-de-Guersac (Loire-Inférieure).

23 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Société de chasse de la commune de Celoux.** But: amélioration de la chasse; repeuplement; destruction des nuisibles. Siège social: mairie de Celoux (Cantal).

24 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Amis du Roannais.** But: organiser des sorties amicales. Siège social: 39, rue Brison, Roanne (Loire).

24 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Tulle. **Association de protection de la gastronomie, du tourisme et de l'apprentissage.** But: développer la gastronomie, l'encourager et favoriser la formation professionnelle des chefs cuisiniers. Siège social: 29, rue Jean-Jaurès, à Tulle.

25 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Société du palet nazairien.** But: groupement de tous les amateurs du jeu de palets; création de liens d'amitié et entr'aide entre les membres. Siège social: café Stop-Bar, rue J.-Gutenberg, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

25 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Relais universitaires.** But: relations culturelles, touristiques et sportives entre jeunes français et étrangers. Siège social: 65, boulevard Garibaldi, Paris.

26 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Jeunesse rurale de Joué-l'Abbé.** But: éducation populaire de la jeunesse rurale. Siège social: presbytère de la Guierche.

26 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Jeunesse rurale de la Guierche et Souillé.** But: éducation populaire de la jeunesse rurale. Siège social: presbytère de la Guierche.

26 janvier 1956. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée mixte du Faouët.** But: entr'aide éducatrice des parents et des maîtres. Siège social: école privée mixte du Faouët.

27 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Oran. **Foyer rural de Port-aux-Poules.** But: information technique et émancipation intellectuelle et sociale de ses membres; renforcer la solidarité morale des habitants du centre, l'esprit de compréhension mutuelle et d'entr'aide; pratique des sports; organisation de loisirs. Siège social: chez M. Lescombes, président, Port-aux-Poules (Oran).

27 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **Association des sociétés communales de chasseurs de Loir-et-Cher.** But: coordonner l'action et les efforts des sociétés communales de chasseurs. Siège social: 1, mail Clos-Haut, à Blois.

27 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association des parents d'élèves, anciens et anciennes élèves de l'école nationale de musique de Tarbes.** But: grouper les parents d'élèves et les anciens élèves. Siège social: 17, rue Brauhauban, Tarbes.

30 janvier 1956. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Comité Colbert scellerie Palissy.** But: veiller et intervenir pour la défense des intérêts généraux du quartier; organiser des manifestations, fêtes. Siège social: chez M. Caraty, 19, place Foire-le-Roi, à Tours.

30 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Association familiale pour la formation ménagère rurale professionnelle agricole des jeunes filles de la région de Châtillon-sur-Marne et des régions environnantes.** But: défense des droits et intérêts des adhérents. Siège social: centre familial ménager, Châtillon-sur-Marne (Marne).

31 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Association des élèves et anciens élèves de l'école supérieure de musique de Reims.** But: créer et resserrer les liens entre élèves. Siège social: 19 *bis*, boulevard de la Paix, Reims (Marne).

31 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Section orphelinat national des chemins de fer de Poitiers.** But: venir en aide moralement et matériellement aux orphelins de ses adhérents. Siège social: gare de Poitiers.

31 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Club des amis du Palais de glace.** But: grouper et unir les pratiquants du patinage sur glace et les amis de ce sport; provoquer des réunions d'entraînement au patinage entre les membres et promouvoir, entreprendre ou favoriser toute manifestation susceptible de développer le patinage sur glace. Siège social: Palais de glace, carré des Champs-Elysées, Paris.

31 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Etoile sportive de Naours.** But: pratique du football et de l'athlétisme. Siège social: mairie de Naours.

1er février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Le Cinéma des jeunes.** But: organisation de spectacles adaptés aux besoins des enfants et jeunes gens. Siège social: 151, route de Fontainebleau, Corbeil-Essonnes (Seine-et-Oise).

DISSOLUTIONS

10 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Comité d'organisation du 5e congrès international des grands barrages.** Dissolution du comité. Siège social: 3, rue de Messine, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.